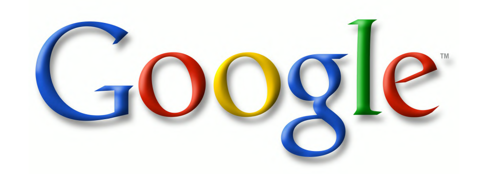
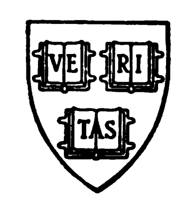




LES PARLEMENTS

ET LES JÉSUITES.

POITIERS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI OUDIN.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LES PARLEMENTS

ET LES JÉSUITES

AU XVIIIe SIÈCLE

PAR LE P. AUGUSTE CARAYON

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

PARIS
L'ÉCUREUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 3.

1867

célèbre condamnation par le parlement d'Aix. Nous disons *condamnation* et non point *jugement*, attendu que si le parlement de Provence, comme tant d'autres tribunaux, a solennellement condamné les Jésuites, il ne les a point jugés. Si les Jésuites ont perdu leur cause devant tous les parlements, ils ont cet honneur d'avoir succombé sous l'injustice la plus évidente : nous voulons dire la violation de toutes les lois qui protégent les accusés, même les plus manifestement coupables.

Bien souvent on nous a dit — et ces paroles ne venaient pas toujours de nos ennemis : — Mais enfin vous avez été condamnés par les tribunaux du dix-huitième siècle ; ces jugements n'ont jamais été cassés, et, suivant l'axiome de droit : *Chose jugée est réputée pour vraie.*

Notre réponse se trouve dans les *Mémoires du Président d'Éguilles* : on y verra la valeur légale de ces jugements, où toutes les lois de

l'équité, toutes les formes de la procédure ont été violées par des juges volontairement aveuglés, ou cédant à leurs passions anti-religieuses.

L'historique de ces procès retentissants n'a jamais été publié, et la raison en est fort simple : les juges avaient intérêt à se taire, et les victimes, poursuivies avec acharnement, se virent réduites, faute de temps et de documents officiels, à de simples apologies, toutefois assez embarrassantes pour mériter les honneurs du feu. L'exécuteur des hautes œuvres répondait invariablement, au nom des magistrats, par des auto-da-fé. Brûler n'est pas répondre; c'est vrai, mais sur le public, cela produisait toujours un certain effet : voir fustiger, lacérer et brûler un livre par la main du bourreau, amusait un moment le public et lui faisait applaudir les juges.

Nous parlerons plus loin du président d'Éguilles et de ses *Mémoires*. Son travail

Que les Jésuites soient détestés par un grand nombre de gens d'une certaine valeur, c'est un *fait*. Pourquoi sont-ils détestés? c'est une *question*.

Le *fait* n'a pas besoin de preuves, il est patent. La *question*, mille fois posée et résolue contradictoirement, reste pour beaucoup de gens à l'état de problème historique; et ce problème tant de fois agité conserve toujours le même intérêt. Si nous le posons de nouveau à l'occasion d'une publication sur la Compagnie de Jésus, ce n'est point dans le but d'écrire une nouvelle apologie; il en existe assez de solidement établies, pour rendre un nouveau travail parfaitement superflu. D'ailleurs,

c'est un fait d'expérience que la polémique, même sur les Jésuites, ne trouve plus de lecteurs, dès que les événements qui l'ont occasionnée ou réveillée cessent de passionner ou d'intéresser le public.

La polémique sur les Jésuites forme toute une bibliothèque d'ouvrages complétement oubliés, à part un très-petit nombre, que leur malignité hors ligne et leur perfection dans l'art de mentir ont sauvé de l'oubli, comme il est arrivé pour les calomnies de Pascal.

Mais la question des Jésuites n'est jamais finie, jamais résolue : elle n'a cessé de passionner les esprits depuis leur origine, et, sans être prophète, on en peut prédire la perpétuité.

Le *pourquoi* de cette haine vivace, toujours et partout la même, nous le devons chercher aujourd'hui, à l'occasion des *Mémoires du Président d'Éguilles*, actuellement publiés. Ces Mémoires donnent l'historique de notre

répond à cette double question : *Pourquoi et comment les Jésuites furent-ils condamnés par les parlements ?*

De la lecture de ces *Mémoires*, il résulte clairement que les Jésuites succombèrent, non sous l'application des lois de l'État, mais sous le poids de la haine parvenue alors à son maximum. Toutefois il reste à examiner, et le président d'Éguilles ne s'est point proposé cette question préliminaire, il reste à examiner l'origine et les causes de cette haine autrement inexplicable.

Cet examen, assez curieux, nous force à remonter un peu haut ; mais si nous allons même au delà du déluge, qu'on ne s'effraye point outre mesure, notre excursion dans le passé n'aura pas la longueur de deux pages.

L'hérésie appelée aujourd'hui la libre-pensée, ou le *libéralisme*, s'appelait au siècle dernier le *philosophisme* ; au dix-septième, le *jansénisme* ; au seizième, le *protestantisme* ;

et, en remontant d'âge en âge, nous trouvons toujours la révolte de l'homme contre l'autorité de Dieu : cette révolte change souvent de nom et de chef, mais au fond, la cause et l'effet demeurent invariables. Dès le berceau de l'humanité, nous trouvons le premier professeur du *libéralisme* faisant à notre mère Ève une de ces leçons dont la presse contemporaine répète à satiété les mille et mille variations. La doctrine du libéralisme n'a donc point le mérite de la nouveauté : vieille comme le monde, elle remonte même au delà, et sa formule essentielle est tout entière contenue dans la parole de l'ange révolté : *Non serviam !*

Si, maintenant, redescendant le cours des âges, nous arrivons au siècle du *libre-examen*, nous trouvons l'enseignement de l'antique serpent, remis à neuf par le moine Luther, et cet apostat bouleversant l'Église et les états en répétant aux nations de l'Europe : Man-

gez du fruit défendu; examinez, jugez la parole de Dieu; vos yeux s'ouvriront et vous serez comme des dieux! On sait si la leçon fut vite apprise et mise en pratique. Les événements du monde moderne en sont le résultat.

A cette même époque, Dieu, qui dans sa sagesse permet les épreuves de l'Église, lui envoya, dans sa miséricorde, un nouveau secours, dans la personne d'Ignace et de ses compagnons. La nouvelle milice, à peine entrée en campagne, se vit exposée à toute la fureur de l'ennemi; et, depuis lors, la haine du libre examen n'a cessé de la maudire, et de poursuivre l'anéantissement de ces nouveaux soldats placés sous la main de l'Église et bénis par elle.

Notre pensée ne peut être de rappeler ici, même sommairement, les luttes de l'hérésie contre la Compagnie de Jésus: nous voulions seulement remonter aux premiers jours de

cette haine, qui de 1540 à 1773 ne cessa un seul jour de combattre avec acharnement l'Ordre approuvé par Paul III et détruit par Clément XIV.

Le récit de nos luttes se trouve à toutes les pages de l'histoire moderne, durant cette période de deux cent trente-trois ans; mais le Bref de Ganganelli n'ensevelit point la haine du libéralisme dans le tombeau qu'il venait enfin de creuser à la Compagnie de Jésus (1).

---

(1) La haine portée aux Jésuites, et surtout *la cause de cette haine* ont éclairé et converti bon nombre de leurs adversaires. Un de nos plus grands orateurs modernes disait à la tribune du Luxembourg, le 8 mai 1844 :

« ... Moi aussi j'ai eu besoin d'être *converti* aux Jé-
« suites...

« Ce qui nous attache à eux! mais c'est la haine vio-
« lente qu'ils inspirent à tous les ennemis de l'Église. Je
« ne veux pas affirmer que les adversaires des Jésuites
« soient tous ennemis de l'Église, mais je n'hésite pas à
« dire que les ennemis de l'Église sont toujours et avant
« tout adversaires des Jésuites. C'est toujours sur eux que
« portent les premiers coups, et c'est là ce qui les désigne
« à l'estime et à la confiance des catholiques comme une
« avant-garde et un des corps d'élite de l'Église. Les plus

Nous avons nommé le capital ennemi des Jésuites, ce *libre-examen* devenu le *philosophisme* et ralliant autour de son drapeau les universitaires, les gallicans, les jansénistes et

---

« sincères de nos adversaires l'ont franchement avoué...
« Mais quand je suis entré dans la pratique des choses, « quand j'ai vu dans le monde et dans l'histoire, que dans « tous les pays, depuis le Paraguay jusqu'en Sibérie, « tous les persécuteurs de l'Église, depuis le marquis de « Pombal jusqu'à l'empereur de Russie; tous les degrés « de l'erreur, depuis l'athéisme jusqu'au jansénisme, « étaient tous d'accord contre les Jésuites, conspiraient « tous ensemble et partout leur ruine et leur proscription; « quand j'ai reconnu dans les luttes religieuses de nos « jours les mêmes symptômes sur une moindre échelle; « oh! alors, me suis-je dit, il faut qu'il y ait dans ces hom-« mes-là quelque chose de sacré et de mystérieux qui « explique et motive cette merveilleuse union d'inimitiés « si diverses. Il faut qu'il y ait dans cet instinct de la « haine, toujours si clairvoyante, quelque chose qui in-« dique que c'est par là qu'on arrive au cœur même de « l'Église. Voilà pourquoi je suis devenu le partisan et « l'admirateur des Jésuites, après avoir été leur adver-« saire. Et grâce au ciel je ne suis pas le seul qui ait suivi « cette voie... »

Il n'était pas nécessaire de nommer M. le comte de Montalembert avant de le citer : en lisant les pages que nous venons de copier, on les lui aura très-certainement attri-

les parlementaires. Une si formidable armée comptait des alliés, faut-il le dire? dans le sanctuaire et dans les cloîtres.

Arrivés à cette époque mémorable où les

---

buées en y reconnaissant l'ardeur de ses convictions, l'indépendance de son caractère, son mépris pour les préjugés de la foule, lors même que tant d'hommes distingués pensent comme elle, l'habileté de l'orateur et son éloquence capable de charmer, même en louant les Jésuites, un auditoire qui leur était hostile ou du moins fort peu sympathique.

C'est maintenant un lieu commun d'applaudir à l'éloquence de M. de Montalembert; mais en 1844 il fallait *plus que de l'éloquence* pour oser se proclamer ami des Jésuites et dire alors, devant les notabilités politiques, héritières au moins des préjugés de la magistrature du dix-huitième siècle, que la destruction de la Compagnie fut : *la plus grande iniquité des temps modernes.*

M. de Montalembert est trop ami de la liberté et de la franchise pour nous refuser le droit de n'être pas de son avis, sur un conseil donné dans cette même page que nous admirons ; il dit, en parlant de M. le comte Alexis de Saint-Priest et de son ouvrage sur LA CHUTE DES JÉSUITES AU XVIIIe SIÈCLE; lisez-le: *C'est l'œuvre d'un adversaire; mais il est un de ces adversaires spirituels et instruits avec lesquels il y a toujours quelque chose à gagner.*

Nous avons suivi le conseil et nous avouons n'y avoir rien gagné. L'œuvre de M. de Saint-Priest est un *pamphlet*,

rois catholiques de l'Europe, se faisant les exécuteurs du philosophisme et de l'impiété, lui livrèrent la Compagnie de Jésus, dans l'espoir d'une paix honteuse, il convient d'examiner attentivement le spectacle offert

---

mais il diffère considérablement de ceux que nous avons été si souvent forcé de lire; il est extrêmement modéré dans la forme, écrit en style de grand seigneur qui se respecte, blessant au vif sans avoir l'air d'y toucher, forçant le lecteur à tirer des conclusions bien plus sévères, pour nous, que les siennes, et cela sous peine de manquer de logique. Les insinuations de M. de Saint-Priest sont des plus perfides : il nous en coûterait de douter de sa bonne foi et nous préférons nier la solidité de ses études sur le fait des Jésuites, ou la rectitude de ses jugements. En un mot notre avis sur ce livre est qu'il doit être placé parmi les *pamphlets distingués par la forme*.

Si M. de Montalembert, sur le fait des Jésuites, a dû se *convertir*, comme il le dit lui-même, nous doutons que le livre de M. de Saint-Priest ait jamais eu la vertu d'opérer de telles conversions et de faire confesser que notre chute a été *la plus grande iniquité des temps modernes*. Sans doute M. de Montalembert devait être poli pour un adversaire distingué, mais il nous semble que la politesse du gentilhomme a conduit trop loin l'orateur catholique. M. de Montalembert nous pardonnera sans doute de ne pas pousser la politesse aussi loin que lui.

alors par la France religieuse et monarchique.

Sans cet examen sérieux de la société française, vers le milieu du dix-huitième siècle, il est impossible de comprendre et d'expliquer ce grand événement appelé *la chute des Jésuites* : événement dont le bruit ne cessa de retentir en Europe, jusqu'au terrible drame de la Révolution française dont notre chute avait été le prologue.

Le procès et la destruction de la Compagnie, en 1762, fut, nous l'avons dit, l'effet d'une haine invétérée, implacable et devenue toute puissante à cette époque : si puissante qu'elle ne prenait plus, comme autrefois, la peine de se dissimuler sous des formes hypocrites.

Mais comment cette haine contenue, malgré sa violence, depuis plus de deux siècles, parvint-elle subitement, au milieu du dix-huitième, à renverser tous les obstacles, à

se donner pour complices, dans la destruction de la Compagnie, les pouvoirs intéressés à sa conservation ?

La réponse à cette question se trouve dans la décadence des hautes classes de la société et du gouvernement. Nous n'avons pas à refaire la désolante histoire du dix-huitième siècle ; il suffit à notre but spécial d'expliquer la haine de cette époque contre la Compagnie de Jésus en la montrant dans sa cause première et principale.

Nous le savons, les historiens des différents partis s'accordent à montrer la haine de nos ennemis, coalisés et devenus puissants, comme la cause unique de notre chute. Très-bien, mais n'est-ce pas prendre l'effet pour la cause ? Car, en pressant la question, nous arrivons à la poser ainsi : *Pourquoi nos ennemis avaient-ils au cœur cette haine violente, implacable, contre la Compagnie ?*

La question ainsi formulée nous ramène à

notre point de départ, et, si nous la posons de nouveau, c'est dans le but de l'exposer plus complétement et de la résoudre plus clairement.

Bien souvent la chute des Jésuites a été appelée un *drame* : soit, acceptons le mot, et avant de juger l'œuvre, et pour la bien juger, examinons le lieu de la scène, les passions mises en mouvement et faisons connaissance avec les acteurs. De cet examen attentif et cependant rapide, ressortira la solution cherchée, la vraie cause, le vrai *pourquoi* de la haine contre les Jésuites.

Nous sommes en plein dix-huitième siècle : la dépravation de cette époque nous rappelle les excès des anciens peuples idolâtres et ce passage de nos Saintes-Écritures où Daniel (Chap. V) nous raconte le festin de Balthazar : Le roi, dans la splendeur de ce souper offert aux grands de son empire, et déjà surexcité par le vin, ordonne à ses serviteurs de lui apporter

les vases sacrés enlevés au temple de Jérusalem, pour se donner le plaisir de les profaner en y buvant, lui, ses courtisans, ses femmes et ses concubines.

Mais citons les propres paroles du prophète : *Et le roi, les grands du royaume, ses femmes, ses concubines buvaient dans ces vases sacrés ; — ils buvaient ce vin et chantaient les louanges de leurs dieux d'or, d'argent, d'airain, de fer, de bois et de pierre.* On sait comment Dieu termina tous ces chants et toutes ces profanations.

Le dix-huitième siècle, lui aussi, faisait des orgies comme Balthazar. Sans vouloir appliquer minutieusement à la société d'alors les paroles du texte sacré, nous la voyons perdue dans le même oubli de Dieu, les mêmes débauches, les mêmes profanations, et frappée d'un châtiment semblable à celui de Balthazar et de sa cour. Au lieu des Mèdes,

c'est la Révolution que Dieu envoie pour châtiment.

Si Louis XV n'a pas l'impiété de Balthazar, il lui ressemble au moins par un côté, celui de la débauche, de l'incurie de ses devoirs et de l'oubli de Dieu. La cour, les grands du royaume semblent vouloir par l'excès de leurs scandales couvrir ceux du prince. L'élite de la société est comme emportée dans un tourbillon où la pudeur et la probité ſont naufrage. Les mœurs du paganisme envahissent les châteaux, les salons et les riches demeures des heureux du siècle; et non-seulement les mœurs du paganisme s'emparent de la société, mais ses dieux y trouvent de nombreux adorateurs. Partout on entend la voix des convives enivrés *louer les dieux d'or et d'argent*, ou — c'est une même chose — chanter Bacchus, Mercure et Vénus. Sans doute on ne voyait pas ces infâmes divi-

nités honorées d'un culte public et replacées dans le sanctuaire de la famille; mais elles avaient de véritables et nombreux adorateurs. Que les plaisirs de la table s'appellent Bacchus; que la soif de l'or, la cupidité se personnifie dans Mercure; que la dissolution sans limite se nomme Vénus, c'est tout un; l'idolâtrie est au fond du cœur! Ils le savaient parfaitement ces écrivains, dégradés comme leurs Mécènes : aussi leurs plumes prostituées trouvaient plus court de justifier tous les vices, de chanter toutes les corruptions sous les noms inventés par l'antiquité païenne. Ne voyons-nous pas là une nouvelle démonstration de ces paroles de Tertullien : Le crime principal du genre humain, le suprême attentat du siècle, la matière unique du jugement de Dieu, c'est l'idolâtrie : *Principale crimen generis humani, summus seculi reatus, tota caussa judicii, idololatria* (*Tert., de Idololat. I.*)

Nous aurions voulu nous borner à ce coup d'œil rapide sur l'état de la société au dix-huitième siècle ; mais les généralités ne montrent point assez le mal de l'époque et cette décadence générale, cause des événements dont nous avons à montrer la source, le progrès et le résultat.

Nemo repente fit summus. La maladie dont le siècle se mourait ne datait pas de la veille ; les scandales de la France, vers 1750, étaient l'épanouissement de ceux du grand règne. Louis XIV, avant de mourir, avait pu voir, avec l'amertume du repentir, que les bons exemples de sa vieillesse n'avaient pas ramené à leurs devoirs ceux que ses scandales avaient entraînés. Par une déplorable illusion, le *grand roi* s'imagina que légitimer ses bâtards serait une sorte de réparation. De ces enfants du crime et de l'adultère, il fit des princes, dont il orna sa cour et, chose étrange, ce couronnement du scandale n'ex-

cita pas de violentes indignations. A Versailles, comme dans toutes les cours, l'inconduite du roi mettait à l'aise la foule des courtisans, heureux d'imiter les vices du prince et de les dépasser.

Cependant, sous ce règne, au milieu de grandes fautes il y eut de grands repentirs; et si Dieu envoya de rudes épreuves à la France et à son roi, il le fit en père miséricordieux, tandis que le règne suivant alluma tellement sa colère, que le père sembla disparaître et ne laisser voir que le juge irrité et les effets de sa justice.

Sans doute la corruption et l'impiété sont anciennes comme le monde : les historiens de tous les temps sont, la plupart, des narrateurs de scandales, et rarement ils calomnient leur siècle. Mais dans l'existence des nations, comme dans la vie de l'homme, il y a des époques, des années particulièrement déplorables, où le démon semble devenu le maître,

et disputer à Dieu ses droits les plus essentiels. Heureusement, Dieu a fait les nations guérissables : autrement, bien des siècles avant le dix-huitième, l'univers, si la progression dans le mal allait toujours croissant, serait devenu un véritable enfer.

Mais le dix-huitième siècle, il faut bien en convenir, nous offre un caractère tout spécial de perversité. Il étale au grand jour un mélange odieux de mauvaises mœurs, d'impiété et de sacriléges moqueries. C'est quelque chose de plus détestable encore : nos efféminés, nos demi-incrédules ont ajouté à leur corruption l'excès de malice particulièrement abominable devant Dieu, nous voulons dire cette effroyable ineptie qui consiste à jeter le ridicule sur ses préceptes et son culte. Les livres saints nous montrent la patience éternelle contemplant les misères humaines, et la miséricorde retenant la justice ; mais la dérision ajoutée à la révolte, Dieu ne la souf-

fre point : *Deus non irridetur*. Aussi les sacriléges moqueries du dix-huitième siècle mettant le comble à ses turpitudes, à sa dépravation, attirèrent sur lui l'épouvantable châtiment de la Révolution, qui restera dans la mémoire des hommes comme celui de Sodome et celui des Juifs, après le déicide.

Au milieu de la décadence religieuse et sociale que devenait, que faisait le clergé ? Hélas ! il faut bien en convenir, une partie de cette *lumière du monde* cessait d'éclairer ; une partie de ce *sel de la terre* s'était affadi ! Pour l'honneur de Dieu et de son Église, une autre partie du clergé luttait courageusement, avec les instituts religieux, où le relâchement n'avait point pénétré, contre le torrent qui menaçait de ruiner et de renverser l'Église.

Aux yeux du siècle, ces lumières éteintes, ce sel affadi, étaient la saine et honorable partie du clergé; l'autre se voyait chaque jour diffamée sous le nom de *fanatisme*, de *supers-*

tition et menacée de se voir écrasée sous celui d'*infâme*. Est-il besoin de le noter ici, tous les Jésuites se trouvaient sur la liste des *fanatiques* ; cet honneur leur était dû, et leur coûta cher, nous le verrons bientôt.

Alors s'exaspéra contre la soutane et l'habit religieux un sentiment caché au fond de toute âme chrétienne et mal vivante : nous voulons dire ce sentiment, cette impression de peine, de malaise, d'irritation causée par la vue d'un homme, d'un habit, qui rappelle Dieu et ses droits impérissables.

Oui, l'homme a beau faire, l'âme baptisée, devenue par cette marque indélébile la spéciale propriété de Dieu, ne peut plus entièrement effacer en elle la marque du propriétaire : en vain elle souille cette divine empreinte, elle reparaît toujours. Oui, en toute âme où les commandements de Dieu sont violés il y a malaise et souvent irritation à la vue d'un homme portant ses livrées. Oui,

la vue d'un vêtement sacerdotal ou religieux est comme un remords se dressant devant le déserteur de la loi de Dieu, et les déserteurs, on le sait, tremblent à la vue de tout uniforme.

Aussi, partout où la révolte contre Dieu et son Église a triomphé, l'abolition de la soutane et de l'habit religieux a été l'un des premiers actes demandés et décrétés.

Depuis les orgies de la Régence jusqu'au milieu du siècle, la décadence des mœurs alla croissant; tant et si bien, que l'histoire morale de la France semble une chronique scandaleuse, et celle de la Cour, un recueil d'anecdotes venant d'un mauvais lieu. La décadence des mœurs devait entraîner celle de la foi: la volupté, espérant se satisfaire sans trouble et sans remords, avait appelé le scepticisme et l'impiété pour se tranquilliser et jouir en paix: comme si la paix était possible dans le souverain désordre!

A la littérature immonde, était venue s'ajouter la littérature impie : à ces deux sources empoisonnées la France buvait avec avidité; le poison après avoir gâté le cœur envahit la tête. De cette double corruption naissait, grandissait la haine de Dieu, de ses lois et de son Église. De la haine de l'Église à la persécution de ses ministres il n'y avait qu'un pas; il allait être franchi.

Dès son commencement, la persécution comprit la nécessité de se faire hypocrite : attaquer de front l'Église catholique et ses dogmes était impossible ; la masse du peuple n'était point encore assez avancée, et le gouvernement ne consentait à fermer les yeux qu'à moitié. Il fallait donc manœuvrer habilement : la secte s'y résigna, et tous les initiés eurent pour mot d'ordre de n'attaquer que le *fanatisme* et la *superstition*.

Parmi les défenseurs du prétendu *fanatisme* se trouvaient naturellement les Jésuites : ils

étaient même en tête de la liste; aussi, *fanatique* et *Jésuite* devinrent synonymes dans la langue des libres-penseurs ou, comme on les appelait alors, des libertins, des esprits forts.

Qui valut aux Jésuites l'honneur des premiers coups portés à l'Église? Qui leur mérita cet acharnement, cette haine survivant même à leur destruction? La réponse à cette inévitable question serait embarrassante pour un membre de la Compagnie, s'il ne la trouvait toute formulée par ses ennemis: *Le crime capital des Jésuites, c'est leur dévouement absolu au Vicaire de Jésus-Christ.* Voilà en effet le grand crime de la Compagnie: ôtez cette base à toutes les accusations portées contre elle, et vous verrez les discours sans fin, les pamphlets sans nombre, se réduisant à de vagues déclamations, où la calomnie ne prend pas même assez la peine de se déguiser.

Oui, toute la force, ou ce qu'on appelait

la puissance des Jésuites, était dans cette union avec le Vicaire de Jésus-Christ.

Mais, nous dit-on, toute la partie saine de l'Église de France n'était-elle pas aussi intimement unie au Saint-Siége ? Assurément, et les Jésuites sont les premiers à le proclamer : jamais ils n'ont cherché à séparer leur cause de la cause commune ; leurs ennemis seuls ont désiré et vainement tenté cette séparation.

Ce ne sont point les amis des Jésuites, mais bien leurs ennemis déclarés, qui les ont toujours montrés comme un corps à part, les ont appelés les *grenadiers du Pape* et les ont désignés comme devant être les premières victimes du clergé, en disant aux masses perverties : En eux, *écrasez l'infâme*; pour anéantir l'Église catholique, détruisez d'abord les Jésuites; ils sont *plus prêtres que les autres*.

Nous croyons inutile de protester contre ces paroles de nos ennemis; elles sont un

éloge immérité ; jamais les Jésuites n'ont accepté l'extrême honneur de ces appréciations parties du camp ennemi. Confondus au milieu de l'armée catholique, ils n'ont jamais prétendu l'emporter en courage sur leurs frères d'armes et moins encore se poser comme leurs chefs.

Si l'on veut à toute force faire de nous un corps distinct dans la grande armée catholique, soit : ne voit-on pas dans toute armée des *armes spéciales* ; mais toutes ces différentes armes concourent au même but. Il peut y avoir des rivalités de corps ; mais l'unité, la grandeur du but, les réunissent sous le même drapeau et les font combattre avec le même courage.

Sans doute, et c'est là une des ruses de l'ennemi, on a voulu, pour séparer notre cause de celle du clergé, profiter des misères inséparables de l'humanité. On espérait affaiblir les défenseurs de l'Église en faisant naître

parmi eux certaines discussions malheureuses ; mais si ces misères usaient inutilement les forces de l'armée catholique, jamais elles ne parvinrent à la diviser devant l'ennemi, et lui-même a dû le constater. En effet, le jour où il tourna toutes ses forces contre notre Compagnie, dans l'espoir de profiter de son isolement pour l'écraser, il vit toute l'armée catholique venir à son secours (1).

(1) En parlant de l'*armée catholique*, nous avons appliqué à la Compagnie la qualification d'*arme spéciale* : ce mot nous rappelle une anecdote que nous tenons du Père Brumauld. — Ses travaux, ses œuvres, ses fondations d'orphelinats en Algérie, le mirent très-souvent en rapport avec les chefs de notre armée d'Afrique, et particulièrement avec les maréchaux de France Bugeaud et Pélissier. Un jour ce dernier dit au P. Brumauld : Ne pourriez-vous pas me faire connaître la cause d'un fait que je ne puis m'expliquer : il m'est arrivé, dans mes rapports avec le clergé, de constater assez souvent des expressions et des sentiments peu sympathiques à votre endroit; d'où cela vient-il?—Maréchal, répondit le P. Brumauld, vous connaissez l'armée française; eh bien ! rappelez-vous comment, dans le laisser-aller de la conversation, nos braves soldats parlent de certains corps et surtout des *armes spéciales* !... — Cela suffit, reprit en souriant le maréchal, j'ai parfaitement compris.

Quittons maintenant le terrain des généralités et passons à l'étude, à l'examen des faits particuliers qui ont préparé puis consommé notre ruine en 1762.

Nous avons vu comment la corruption du cœur porte à l'oubli de Dieu, puis au mépris, à la haine du prêtre et du religieux. Nous avons dit pourquoi les Jésuites avaient une si large part à ces sentiments de répulsion et de haine et pourquoi les hérétiques les détestaient si cordialement. Parmi ces derniers, on n'avait jamais oublié le mot d'ordre du protestantisme : *Les Jésuites, étant ceux qui s'opposent le plus à la Réforme, doivent être exterminés, et, si cela ne se peut commodément, il faut les chasser, ou du moins les accabler d'impostures et de calomnies*. Ce *delenda Carthago*, d'une forme un peu violente, convenait aux hérétiques à visage découvert; mais les jansénistes, tout en le trouvant parfait pour le fond, savaient

le formuler comme il convenait à l'hypocrisie de leur langage.

A l'habileté du langage, le jansénisme joignait celle de la tactique, et cette double habileté, appuyée sur une invincible opiniâtreté dans la lutte, lui fit trouver des alliés et des coopérateurs dans tous les partis opposés *à la cour de Rome* — on appelait ainsi le catholicisme — et *aux Jésuites*.

De cette union des hérétiques de toutes nuances et des malvivants de toutes classes, devait naître la formidable opposition destinée à miner et renverser la Compagnie. L'histoire de la longue et mémorable campagne entreprise contre les Jésuites de France et terminée par leur destruction en 1762, remplirait un volume; mais il suffit au but spécial de ce simple exposé, de rappeler sommairement quelques faits assez connus.

La position des Jésuites semblait inexpu-

gnable, tant qu'on n'aurait pas ruiné leur crédit et l'estime dont ils jouissaient généralement parmi le peuple, comme dans les hautes classes, à la Cour, comme auprès des évêques.

Les Jansénistes, ne sachant pas manier l'épée, et ne pouvant pas *commodément*, suivant le mot de l'hérésie, se débarrasser des Jésuites par la violence, et sous un roi comme Louis XIV, se résignèrent volontiers à les tuer par la calomnie, ce second moyen recommandé par les hérétiques du seizième siècle. Il faut le dire à la gloire du jansénisme : jamais secte ne sut mieux fabriquer la calomnie et la manier avec plus de dextérité, que cet enfant bâtard du protestantisme.

Depuis longtemps les *Lettres provinciales*, ce chef-d'œuvre d'iniquité, avaient plus fait de mal aux Jésuites que les violents pamphlets du protestantisme et de l'Université. Pascal *avait fait rire aux dépens des bons Pères*; c'était un immense succès : le ridicule, arme

terrible partout, est mortelle en France. Ainsi donc, on avait ri! partant la cause était jugée : les Jésuites étaient coupables, atteints et convaincus de sottise et de morale relâchée.

En vain les honnêtes gens protestèrent contre cette absurde sentence; en vain les hommes les plus dignes de foi opposèrent à la calomnie des réfutations complètes, des réponses péremptoires; en vain l'autorité civile fit brûler cette œuvre d'iniquité par la main du bourreau; en vain l'Eglise condamna solennellement ce recueil de mensonges et de falsifications, tout fut inutile; *la France avait ri*; donc Pascal avait raison, donc les Jésuites avaient tort! et tout appel de ce jugement était désormais mis à néant (1).

---

(1) Dans un ouvrage contemporain intitulé : *Gazettes et Gazetiers*, on fait dire à l'un de nos plus célèbres avocats : M. J. F..., *si vous immolez quelque chose ou quelqu'un sous votre plume, que le sacrifice soit consommé avec art; relisez Pascal.*

Les Jésuites ne jugèrent pas la blessure aussi grave qu'elle était; ils pensèrent qu'on se lasserait enfin de cette comédie où l'on faisait paraître perpétuellement un Jésuite niais

---

Immoler son ennemi avec art! Voilà le brevet d'invention décerné à Pascal, et certes il le mérite. Avant lui on savait tuer, même avec la plume; mais il inventa le raffinement: *immoler avec art*, autrement dit tuer son homme comme en jouant et sans avoir l'air d'y toucher; lui enfoncer si adroitement le poignard dans le cœur et l'y retourner tant et si bien, que tout le sang de la victime s'épanchant au dedans du corps, il n'en paraisse rien à l'extérieur. En un mot tuer un homme si proprement que la blessure soit mortelle, mais imperceptible à l'œil humain: un homicide, sans la moindre trace de violence.

Sans attendre le conseil donné par l'éminent avocat dont nous avons parlé, Pascal avait eu de nombreux imitateurs; mais, il faut le dire à sa gloire, on ne l'a point encore surpassé, ni même égalé dans l'art de nuire. Et pourtant ce n'est pas faute d'envie, parmi les milliers de singes contemporains vivant de leur style empoisonné.

Souvent on a voulu réfuter Pascal: c'était peine perdue, le rire ne se réfute pas. Qui se demande après avoir ri, s'il a eu raison de rire? Quel lecteur de Pascal s'est jamais avisé d'aller remuer cent volumes in-folio de cas de conscience, pour voir s'il avait donné le vrai sens des *Casuistes* immolés, et s'il ne leur prêtait pas des sottises, pour se donner le plaisir de les écraser sous le ridicule?

jusqu'à l'impossible, pour lui faire débiter les plus splendides inepties sur la morale et la religion : les Jésuites se trompèrent, en pensant avoir cause gagnée, après avoir opposé

Non, le commun des hommes, content d'avoir ri, ne se demandera jamais si c'est avec justice ou non.

Oublieux de ce fait, un Jésuite mal avisé crut faire merveille en publiant l'apologie des casuistes : il envenima la plaie au lieu de la guérir. « Contre l'avis des plus sages de « la Compagnie et de son Provincial, nous dit le P. Rapin, « et grâce à l'Assistant de France, à Rome, ami et com- « patriote de l'auteur, le P. Pirot put faire imprimer son « livre... Il retouchait la plupart de ces matières que Pas- « cal avait rendues odieuses par ses lettres au Provincial, « et il tâchait de les justifier contre le torrent du senti- « ment commun; car la plupart des honnêtes gens de « Paris, même les plus indifférents sur le Jansénisme, « s'étaient laissé prévenir contre la morale de la Société « qu'ils croyaient, peut-être sans assez de fondement, « trop molle et trop relâchée; *je m'en rapporte à ceux qui en « savent le fond et qui connaissent ce que c'est que de décider, « en matière de damnation éternelle en un sujet aussi fragile « que l'homme* : car c'est à quoi les casuistes de la morale « réformée n'eurent aucune attention. Quoi qu'il en soit, « jamais livre ne parut plus à contre-temps. » (*Rapin, Mém. t. III, p. 45.*)

Après la malheureuse tentative du P. Pirot, si vivement blâmée par la Compagnie elle-même, nous n'entrepren-

des raisons sans réplique à des plaisanteries.

Les jansénistes, mieux avisés, heureux d'un succès qui passait leurs espérances, résolurent de l'exploiter sans relâche et se remirent à l'œuvre avec plus d'ardeur que jamais.

---

drons pas de justifier les erreurs involontaires des *Casuistes*, Jésuites ou non. Leurs ouvrages, fort utiles aux théologiens, ont été souvent, pour ceux qui ne le sont pas, une source de scandale, et notamment à ces laïcs peu instruits et assez imprudents pour aller se faire une morale dans ces énormes bouquins inintelligibles pour eux. En cela, aussi maladroits que des malades, consultant pour se guérir, non des médecins expérimentés; mais des répertoires de pharmacie, et s'empoisonnant, grâce à leur ignorance dans un art si difficile et si dangereux pour qui n'a la science compétente.

Quand on nous aura forcé de convenir que bien des casuistes ont traité des questions non-seulement inutiles, mais trop délicates et dangereuses, tout sera dit. C'étaient des médecins écrivant pour des médecins, dans une langue étrangère et non pour le public. S'ils sont coupables d'imprudence, combien plus sont inexcusables ces prétendus amis de la *morale rigide*, qui ont divulgué, en les traduisant, en les exagérant et même en les faussant, les imprudences ou les erreurs des casuistes.

Les moralistes les plus relâchés (et, cela soit dit en passant, ils ne sont point de la Compagnie), ces moralistes relâchés, comme Caramuel, appelé par saint Alphonse de

A partir de cette époque, les libelles, les pamphlets anonymes, principale force du parti janséniste, dans sa guerre contre l'Eglise, se tournèrent contre la Compagnie; c'était plus habile et moins dangereux. On espérait arri-

---

Liguori : *Laxorum facile princeps*, Diana, dont on a voulu faire un Jésuite, et tant d'autres, auraient causé bien peu de mal à l'Église, si Pascal et ses amis n'avaient eu la diabolique adresse de faire admirer la morale janséniste en déclamant contre les casuistes.

Au reste, il faut l'avouer, les attaques de Pascal et de ses amis ont rendu service, en contribuant à faire diminuer les productions de la *casuistique* si féconde depuis un siècle. A partir de Pascal, les in-folio deviennent très-rares, et dès lors la théologie morale se renferma généralement dans les justes bornes dont elle n'est plus sortie.

Nous devons le rappeler en finissant, ce qui a le plus fait rire aux dépens des casuistes leur est ordinairement prêté par leurs critiques : le besoin de faire rire quand même — Pascal en est un triste exemple — conduit fatalement au mensonge, et, d'un même coup, on blesse son adversaire et sa propre conscience.

Mais Port-Royal avait besoin du rire de Pascal pour tuer les Jésuites, ou, si faire ne se pouvait, pour les blesser : ces gens de *morale austère* fournirent à leur *secrétaire* tout le poison qu'il mit en œuvre; et Racine, le tendre ami de Port-Royal, lui écrivait : *L'enjouement de M. Pascal a plus servi votre parti que tout le sérieux de M. Arnauld.*

ver au but par un chemin couvert : on faisait parade de son respect pour l'Eglise et ses chefs, afin de se mieux débarrasser des simples soldats de l'armée catholique.

Une semblable tactique pouvait endormir ceux qui le voulaient bien ; mais il est malheureusement bien grand le nombre de ceux qui, chargés de voir, aiment à ne pas ouvrir les yeux, afin de s'épargner la fatigue ou simplement l'ennui de la répression : il est si doux de remettre toujours au lendemain les affaires qu'on s'efforce de ne pas regarder comme sérieuses. Enfin on se disait encore : Attaquer les Jésuites n'est pas attaquer l'Eglise ; puis, les rabaisser un peu dans l'opinion publique, il n'y a pas grand mal à cela, et du reste ils ont des plumes pour se défendre et des amis puissants.

Sur ce, les *conservateurs* de ce temps-là continuèrent à lire, pour se distraire un peu, les brochures où l'on vilipendait *les bons*

Pères, dans le but avoué de les rendre impopulaires et même odieux.

Après avoir fait rire, l'opposition voulut faire peur; l'attaque devint plus sérieuse, et bientôt l'espoir de culbuter l'ennemi la rendit furibonde.

Enfin parut la grande machine de guerre du parti; nous voulons parler des *Nouvelles ecclésiastiques*. Cette publication forme, avec les *Provinciales* et l'*Extrait des Assertions*, les trois chefs-d'œuvre du jansénisme. Les *Provinciales* avaient commencé l'attaque, continuée durant un demi-siècle par les *Nouvelles* et terminée par les *Extraits*, avec tant d'éclat et de succès.

De nos jours, on lit encore les *Provinciales* (moins peut-être qu'on ne le dit); l'*Extrait des Assertions*, œuvre de faussaires et reconnue pour telle, est tombée dans le mépris. Les *Nouvelles ecclésiastiques* ne trouveraient pas un lecteur assez déterminé pour entreprendre

et surtout pour achever une pareille lecture, eût-il la haine la plus robuste contre les Jésuites. Au siècle passé, elles se servaient à petites doses et sous le charme toujours nouveau de la clandestinité; mais aujourd'hui, reliées en gros in-4° et sous la main de qui les voudrait, elles ne trouvent plus d'amateurs.

L'histoire des *Nouvelles ecclésiastiques* formerait un chapitre curieux de la littérature française au dix-huitième siècle, mais il serait trop long pour trouver sa place ici : nous nous bornerons à quelques indications sur cette œuvre colossale enfantée par la haine la plus vigoureuse et la plus tenace qui fût jamais.

Les *Nouvelles ecclésiastiques* sont une amplification monstrueuse des *Provinciales*, avec cette notable différence que la fine ironie de Pascal est remplacée par la bile la plus amère, et même par les gros mots des rédacteurs en colère. Désespérant de faire

rire leurs lecteurs, ils veulent au moins les impressionner par la véhémence de leurs déclamations. Sans doute ils essayent bien du ridicule; mais pour manier cette arme, il faut être maître de soi et de sa plume: double puissance dont les rédacteurs sont perpétuellement dépourvus. Avec la meilleure intention de mordre leurs adversaires, ils en sont réduits à les injurier; au lieu de se servir habilement du sel, ils se trouvent condamnés à lancer de lourdes pierres qui tombent avant d'avoir atteint le but. Quand ils veulent essayer du mépris, ils ne sont pas plus heureux, et sur ce fait Balmès leur dit avec raison : « On « ne méprise point les Jésuites, on les craint; « parfois on veut tenter de déverser sur eux « le ridicule; mais dès que cette arme est « employée contre eux, on sent que celui qui « la manie n'a point assez de calme pour s'en « servir avec succès. En vain veut-il affecter « le mépris; à travers l'affectation, chacun

« sent percer le trouble et l'inquiétude. On
« comprend aussitôt que celui qui attaque ne
« se croit point en face d'adversaires insigni-
« fiants, sa bile s'exaspère, ses traits se con-
« tractent, ses paroles, trempées d'une amer-
« tume terrible, tombent de sa bouche comme
« les gouttes d'une coupe empoisonnée... »
(*Voy*: Balmès, *Le Protestantisme comparé au catholicisme*, etc.)

Malgré tous ces défauts et beaucoup d'autres, et peut-être même à cause de leurs défauts, les *Nouvelles* étaient lues avec avidité. Peu à peu cette machine de guerre affaiblissait des remparts que les Jésuites avaient le tort de croire trop solides. Si nos lecteurs ont jamais la patience d'examiner un tel produit, ils comprendront mieux les *Comptes-rendus* et les *arrêts* de nos Parlements de 1761 à 1777.

Les *Nouvelles ecclésiastiques* forment une collection commencée en mars 1713 et se terminant avec l'année 1793. Ainsi, trente ans après la destruction de la Compagnie en

France, vingt ans après sa suppression dans le monde entier, le Jansénisme s'acharnait encore sur ce qu'il appelait le cadavre du Jésuitisme : rien ne pouvait rassasier sa rage ; aucun succès ne parvenant à le calmer ; ni la constitution civile du clergé, ni les massacres de septembre, ni le spectacle de la guillotine en permanence, ni les ruines de l'Église de France, recouvrant celles de la Compagnie, rien ne contentait les sectaires. La haine parvenue à de tels sommets surprendra ceux qui n'ont point étudié, constaté la formidable ténacité de la secte, toujours fidèle à son programme. On la voit en effet, persévéramment cramponnée aux flancs de l'Église, pour la mordre et la déchirer, dans le vain espoir de lui faire arriver au cœur le subtil venin de son hérésie.

A l'heure où nous écrivons, le jansénisme n'a point cessé de vivre et d'espérer, comme le prouveraient au besoin ses publications,

dont l'unique charme est une *demi-clandestinité*. Cent fois, nous le savons, on l'a déclaré mort et enterré, et lui-même ne cesse de le répéter : il va même plus loin, il jure à qui le veut entendre, qu'il n'a jamais existé, et pour preuve, il constate n'avoir accepté depuis son origine d'autre nom que celui d'*hérésie imaginaire*, ou de *prétendu jansénisme*. Les Jésuites seuls auraient eu la malice de l'inventer, et la sottise de périr sous ses coups.

Le plus bel exploit des Jansénistes est assurément l'*Extrait des assertions*, admirable résumé et couronnement des *Nouvelles ecclésiastiques* (1).

---

(1) La compilation des *Nouvelles ecclésiastiques* forme près de quatre-vingts volumes in-4°, à deux colonnes, petit texte, composés de cahiers imprimés et distribués avec le plus admirable succès de clandestinité. Le célèbre mot **ON** y remplace une foule de noms propres et rend souvent impossible tout contrôle historique. La rédaction de ces *Nouvelles*, venues de tous les pays, semblerait sortie de la même plume : l'uniformité de style persiste malgré la diversité des temps, des lieux et des rédacteurs,

La multitude incroyable des pamphlets, lancés à cette époque contre les Jésuites, pâlit devant l'*Extrait des assertions*, base des arrêts parlementaires, et la prétendue justification de notre suppression. Mais avant d'examiner la formidable machine destinée à nous tuer, il faut rappeler au lecteur la coalition qui devait s'en servir et nous en accabler. Elle se composait, comme nous l'avons dit, des hérétiques de toutes les nuances, des malvivants dont nous troublions le repos, et des parlementaires, précurseurs de la Révolution qui devait bientôt leur faire expier cruellement l'iniquité des arrêts de 1762.

A toutes ces forces réunies pour mal faire,

---

et cela durant près d'un siècle, tant l'unité du but fixa solidement dans la même ligne, la même forme, le même ton, cette multitude de nouvellistes. — Les journaux irréligieux de notre temps, malgré l'uniformité de leur mot d'ordre, ne peuvent nous donner une idée de la perfection des *Nouvelles*, surtout en fait d'unité, de discipline et d'hypocrisie; elles resteront le type, le chef-d'œuvre de la haine, inassouvie, implacable!

il faut joindre l'incurie d'un gouvernement étonnant l'Europe par le spectacle de ses scandales, se laissant aller à toutes les défaillances, souriant à toutes les turpitudes de l'époque et mettant sa signature à des actes déshonorants. Mais une ignominie aurait manqué au triste règne de Louis XV, s'il n'avait livré les Jésuites à l'iniquité de leurs ennemis. Un tel acte ne fut point l'effet de la haine, mais de la faiblesse. Personnellement le roi ne voulait aucun mal aux Jésuites : il les estimait comme sujets capables et dévoués; il en conservait plusieurs à la Cour, et l'un d'eux portait même le titre de confesseur de Sa Majesté. A la vérité, cette charge était devenue, par l'immoralité du prince, une simple sinécure.

Sur les marches de ce trône souillé, déshonoré par la Pompadour, se trouvait, maintenu par elle, son illustre complice le duc de Choiseul. Ces deux types de l'époque, ces

cœurs si bien faits pour se comprendre, avaient un souverain mépris pour les Jésuites dont ils ne pouvaient espérer ni l'estime, ni la complicité. Choiseul, dont la capacité politique a été surfaite à plaisir par les plumes vénales de l'époque, et très-particulièrement par celles des philosophes, voyait dans les Jésuites des témoins importuns, une cause d'irritation pour tous les mécréants, un obstacle enfin dont il voulut se débarrasser en les livrant aux Parlements dont il gagnait les sympathies par ce gracieux abandon (1).

(1) Louis XV n'ignorait point la haine de sa maîtresse et de son ministre contre les Jésuites : s'il n'approuvait pas encore leur dessein de les détruire entièrement, du moins se faisait-il leur complice, soit en ne les arrêtant pas, soit en prenant plaisir à suivre la marche de l'intrigue et le progrès de la conspiration de son ministre et de ses gens du Parlement contre la Compagnie. Le secret de la Cour fut bientôt trahi, comme on va le voir dans l'anecdote suivante, recueillie par un de nos anciens Jésuites bretons et consignée dans les manuscrits qu'il nous a transmis :

« Le marquis de Choiseul-Meuse qui était très-intime-

En face de tant d'ennemis, les Jésuites avaient pour eux l'estime des honnêtes gens, la voix de l'épiscopat, l'appui de la Reine et du Dauphin; mais cette estime, cette voix, cet appui n'auraient pu résister au nombre et

---

ment lié avec M. de Joncquières, vicaire-général de Québec, ancien aumônier de l'armée de Clermont, vint un jour lui dire qu'il était sûr que le duc de Choiseul et autres, parmi lesquels étaient plusieurs membres du Parlement, tenaient des assemblées chez le ministre Bertin, et qu'ils y concertaient la destruction des Jésuites.

« Le marquis avait une maîtresse, qui était pour l'honneur au ministre Bertin, et qui réservait pour lui ses confidences. La séance se tenait dans une pièce voisine de l'appartement de cette dame qui y avait pratiqué une espèce de communication, par laquelle elle entendait tout et allait en faire part au marquis.

« L'abbé de Joncquières alla sans perdre de temps à la *Maison-Professe*, déclara ce qu'il venait d'apprendre, et ne fut point écouté. Les Jésuites voulaient qu'il nommât la personne qui lui avait parlé, et que cette personne vînt elle-même articuler les faits. L'abbé alla trouver son ami, qui, sur la réponse donnée, se fâche et traite les Jésuites de bêtes et d'imbéciles.

« Cependant, ces Pères, mieux avisés, se hâtèrent de présenter un mémoire au Roi. Louis XV en avait à peine lu les premières lignes, qu'il s'écria : *Nous sommes trahis!*

« Le duc de Choiseul mit aussitôt ses émissaires en

à la violence des ennemis, que soutenus par l'autorité royale. Or Louis XV avait perdu toute énergie dans ses débauches et sous la domination de la Pompadour. La volupté fit taire la conscience et la justice.

---

campagne pour découvrir par où le secret s'était échappé. Quelqu'un soupçonna la maîtresse. Le marquis averti prit la fuite, arriva en poste à Rennes, et trois jours après y mourut empoisonné. De son côté l'abbé de Joncquières, déguisé en marchand, partit en poste pour Calais, y frêta un paquebot, pour passer en Angleterre, et fut retenu jusqu'au lendemain. On lui avait demandé son nom, à la porte de la ville et ses qualités. On vint à son auberge à onze heures du soir le lui demander de nouveau, et on revint encore deux heures après minuit. Il se plaignit, fit grand bruit, et sa contenance écarta les inquisiteurs. Échappé à ces visites, il s'empressa de gagner son paquebot, et de partir pour Londres. A peine avait-il mis à la voile, qu'on fit au patron signal d'amener; mais le prétendu marchand, lui présentant un pistolet, le menaça de lui brûler la cervelle, s'il ne le conduisait pas directement à Londres. L'abbé s'aperçut que son signal l'avait précédé. S'étant donc perdu dans la foule, il ne fit que traverser la ville et alla s'embarquer pour le Canada, où, sans se fixer nulle part, il s'occupa à parcourir et à visiter le diocèse, jusqu'à la disgrâce du duc de Choiseul, après laquelle il est repassé en France.

« Plus de trente ans après, 1793, un Breton de distinc-

Combien de fois se répète dans l'histoire le fait de Jean-Baptiste et d'Hérode. Ce prince dominé par une femme impudique respectait cependant le prophète qui, du fond de sa prison, lui criait encore le *Non licet* qui lui avait valu la captivité : volontiers il aurait laissé vivre cet homme qui parlait comme sa propre conscience ; mais sa complice redoutait cette voix qui pouvait un jour réveiller la conscience royale, et lui faire perdre sans retour son pouvoir sur le roi : aussi, dans un de ces moments, où les sens dominaient la raison du prince, elle en obtint la tête de Jean-Baptiste.

---

tion m'a répété que le marquis de Choiseul-Meuse, ami intime de sa famille, était mort empoisonné à Rennes, trois jours après y être arrivé. »

Nous n'avons garde d'attribuer à un crime cette mort par le poison. Le duc de Choiseul fut notre ennemi, celui de Rome et l'un des plus mauvais ministres de France ; mais toutes ses fautes ne donneront jamais le droit de lui imputer un crime d'empoisonnement, sur la simple application d'une maxime souvent fausse : *Is fecit cui prodest.*

La Pompadour, — nous en avons les preuves écrites de sa main, — n'ayant pu corrompre ces Jésuites d'une morale, *si relâchée* disait-on, et ne pouvant faire taire le *Non licet*, tant de fois répété aux oreilles du prince adultère, elle obtint enfin, de son royal complice, la destruction, puis le bannissement des Jésuites.

Bientôt allait éclater un procès, prétexte et prélude de la destruction : nous voulons parler de celui du P. de Lavalette.

Dieu qui voulait humilier la Compagnie de Jésus, pour la purifier et la rétablir après les jours d'épreuve, permit qu'un de ses membres, oubliant ses devoirs de religieux et de supérieur, méprisant les prescriptions si claires et si sages de l'*Institut*, se livrât, à l'insu de ses supérieurs, à des opérations commerciales. Ce criminel mépris de l'*Institut* méritait un châtiment exemplaire; Dieu ne le fit pas attendre. Le P. de Lavalette vit l'insuc-

cès de ses spéculations tromper ses coupables espérances. Ses prévarications, enfin découvertes et condamnées, le firent expulser de la Compagnie; mais au remords de l'avoir trompée, et comme deshonorée par une apparente complicité, dut s'ajouter celui d'avoir provoqué sa ruine (1).

(1) L'histoire des dettes et des créanciers du P. de Lavalette n'a jamais été complétement mise au net; ce qu'il y a de certain, c'est :

1° Que beaucoup de créanciers comme les Lyoncy, furent remboursés avant la destruction de la Compagnie en France; et ce, au moyen des biens meubles forcément aliénés par les Jésuites, et des aumônes reçues de leurs amis, à cette occasion. On sait que Stanislas, roi de Pologne, leur donna cinquante mille livres, et, ce qui est assez inexplicable, Louis XV leur en accorda le double. A la vérité il lui coûtait moins de se montrer roi, par la libéralité, comme nous le verrons dans une autre circonstance, que par l'énergie de la volonté.

2° Après la suppression de la Compagnie et la vente de ses biens par arrêts du Parlement, la majeure partie des créanciers ne put se faire payer; nous en avons la preuve dans les nombreuses réclamations publiées jusqu'à la veille de la Révolution, qui fit comme le juge de la fable; elle *s'empara de l'huître* et mit fin à l'éternelle commission chargée de répartir le produit de nos biens et qui se

Les fautes, les folies du P. de Lavalette ne pouvaient ni légalement ni moralement être imputées à la Compagnie qui longtemps les ignora et s'empressa de les punir et de les

---

bornait à distribuer, chaque semaine, une cinquantaine de francs, à chacun des membres de ladite commission, pour la peine qu'ils prenaient de les venir recevoir. Cette commission de répartitions fut une des plus fortes comédies du dix-huitième siècle :

L'anecdote suivante sur les Lyoncy et le P. de Lavalette est tirée du Recueil déjà cité page LII :

« M. de Petigny ayant dit à M. Chapelle, son parent et son ami, que si l'abbé Chauvelin n'eût pas parlé contre les Jésuites, il avait un Mémoire prêt à lancer contre eux, M. Chapelle s'en plaignit à M. G... connu par sa belle traduction de la République de Platon et plusieurs autres bons ouvrages. M. G... lui dit que c'était perdre son temps que d'entreprendre de rappeler M. de Petigny à des procédés équitables envers les Jésuites. Il ajouta que, ayant vécu dans l'intimité avec M. Lyoncy à Avignon, il lui avait demandé en ami, s'il était bien vrai que le P. de Lavalette lui dût des sommes considérables, et que M. Lyoncy lui avait répondu mot pour mot : « Il est bien vrai que « j'ai fait des affaires avec le P. de Lavalette ; mais nos « comptes étaient liquidés, et ce Père ne me devait plus « rien, quand le duc de Choiseul m'écrivit que le Gou- « vernement allait faire attaquer le P. de Lavalette sous « mon nom, et que j'eusse à me tenir tranquille. »

réparer dès qu'elle les connut. Cependant cette malheureuse affaire servit de prétexte aux attaques de ses ennemis : pour eux l'heure du triomphe allait sonner.

« Aussi les huissiers du Parlement s'étant présentés à Nancy, avec un ordre qui portait vaguement que c'était en vertu de la créance des Lyoncy qu'ils venaient saisir les biens des Jésuites, cet exploit fut rejeté, et il leur fallut en rapporter un autre où on suppléa la vérité, en spécifiant une somme fictive.

« En 1772 on mit dans la *Gazette de France*, l'avis suivant : Les fournisseurs et ouvriers des Jésuites peuvent se présenter, les Lyoncy sont remplis.

« Le vrai est que les biens des Jésuites, leurs meubles, leurs riches sacristies ont été dilapidés ; les Lyoncy n'en ont rien touché parce qu'il ne leur était rien dû, et les vrais créanciers n'ont rien reçu.

« Suivant M. Pimon, substitut du Procureur général, le conseiller nommé par le Parlement, pour aller exécuter les Jésuites de la ville de Paris, fait monter la vente de leurs biens à la somme de 400,000 livres, et le Parlement fait monter à 800,000 livres les frais de saisie, de procédures; ainsi il aurait perdu 400,000 livres à cette opération. Mais on a fait traîner cette vente de manière à en faire perdre la trace. Ceux qui étaient au courant savaient que sur la masse, l'abbé X..., s'était fait 40,000 livres de rente.

« M. Pimon était dépositaire de deux grandes caisses de

Les esprits étaient désormais préparés à ce grand événement, le plus célèbre du dix-huitième siècle, si la ruine de la monarchie et de l'ancienne société française n'était venue trente ans après le reléguer au second rang. Les iniquités de 1763 allaient avoir pour conséquence et châtiment celles de 1793. Le procès et la condamnation des Jésuites au Parlement furent une manifeste violation de la justice. Plusieurs des juges iniques de 1763 ont pu voir en 1793, comment le successeur de Louis XV allait devenir la victime innocente des prévarications que son aïeul leur avait laissé commettre!

Sans doute 93 avait d'autres injustices,

papiers, l'une concernant les affaires des Jésuites; l'autre le procès de Damiens. M. Linguet, ami de ces Pères, leur avait promis de mettre ces Mémoires en ordre, et d'en faire une histoire intéressante. A la mort de M. Pimon, quand on vint apposer les scellés, on ne trouva point les caisses. La veuve, qui vit encore, 1786, les avait fait enlever, et déposer chez un curé de Paris, qui est mort sans qu'on ait jamais pu savoir qu'est devenu ce dépôt. »

d'autres crimes à punir que la condamnation et la persécution des Jésuites ; mais cette iniquité, jointe à tant d'autres, pesa lourdement dans la balance de Celui qui juge les justices, et fit éclater sur la France cette tempête de la Révolution dont l'Europe est encore étourdie.

Nous voici maintenant arrivés à la grande œuvre des parlements : la raconter dans ses détails n'est pas notre dessein ; nous n'écrivons point une nouvelle histoire de la chute des Jésuites, nous l'examinons seulement dans ses causes, afin de la mieux apprécier.

La cause première, nous l'avons déjà vu, se trouve dans la corruption du cœur humain, haïssant, dès qu'il fait le mal, et la lumière, et, si l'on peut ainsi parler, les *porte-lumière* : QUI FACIT MALUM ODIT LUCEM. A cette cause générale de haine, est venue s'ajouter, comme il a été dit, l'aversion innée des hérétiques de toutes les nuances et très-particulièrement des Jansénistes ; puis enfin celle des mécréants

de toutes catégories. Nous avons constaté l'union de toutes ces haines dans une formidable coalition, et sur le point, après tant d'années et d'efforts, de renverser les Jésuites. Une coalition si puissante avait cependant besoin, pour arriver à son but, de la complicité du pouvoir et de l'appui du parlement; mais l'heure était venue où cette complicité devenait évidente, et l'appui des parlements certainement acquis et largement donné.

Deux siècles de tempêtes n'avaient pu déraciner l'arbre planté par saint Ignace de Loyola sur les hauteurs de Montmartre, en 1534; mais, en 1762, le parlement eut la gloire de le briser à coups de hache, aux grands applaudissements des passions ameutées. Combien de fois devait-on voir, avant la fin du siècle, des exécutions iniques applaudies par les mêmes mains!

Si nous laissons aux historiens le récit détaillé des événements, nous devons toutefois

noter un certain nombre de faits, dont la connaissance est nécessaire à l'exacte appréciation du grand procès de 1762. Et d'abord un mot sur les juges et leurs victimes.

Nous ne saurions en douter, les parlements de France renfermaient un très-grand nombre de magistrats intègres, alliant à la plus haute probité la science et les talents nécessaires à leur éminente position ; mais ce nombre formait-il la majorité ? Nous répondrions affirmativement, si certains juges avaient moins consulté le faux honneur que l'inflexible probité. A combien de ces magistrats qui fléchirent devant le respect humain pourrait-on appliquer les paroles du président d'Eguilles faisant le portrait d'un de ses amis : « Je n'outrerai rien en disant qu'il est naturellement le plus humain, le plus tranquille, le plus modéré de ses concitoyens, « aussi aimable par sa douceur que respectable « par ses qualités supérieures. Juge de la plus

« grande intégrité et le plus parfait honnête « homme. Il n'a eu que le malheur, comme « bien d'autres, de confondre cette probité « de convention qu'on appelle *honneur*, et « qui a pour but d'obtenir l'estime publique, « avec cette probité plus austère qui se con- « tente de la mériter; qui préfère invariable- « ment ce qui est vrai, à ce qui est reçu, et « qui, presque inconnue sur la terre, n'y a « pas proprement de nom. Ébloui par tout « ce que la première a d'imposant, on ne « se doute pas qu'il y en ait une autre, et c'est « avec une sorte de bonne foi qu'on viole le « devoir en croyant le remplir ». (*Voy. Mém. p. 41.*) Plus loin le Président ajoute, en parlant de ses collègues du parlement, entraînés par le respect humain : « Il semble que *les excès où « l'on se porte en corps ne sont ceux de per- « sonne*; l'iniquité disparaît en se partageant; « et l'on ose tout, parce qu'on ne se croit « responsable de rien, personnellement. Ce

« n'est pas qu'il n'en coûte d'abord, mais le
« mauvais exemple fait faire un premier pas,
« la vanité un second, l'ambition quelquefois
« un troisième; ensuite le faux honneur, la
« honte qu'on trouverait à reculer, les préju-
« gés d'une Compagnie, sa prétendue gloire,
« son prétendu intérêt, la colère contre ceux
« qui résistent, la fureur contre ceux qui
« attaquent; toutes les passions soulevées se
« réunissent, corrompent insensiblement la
« plus belle âme et finissent par mettre
« l'esprit et le cœur dans une espèce de
« convulsion habituelle où il n'y a plus
« d'yeux pour la vérité, plus d'amour pour
« la justice, presque plus de liberté pour le
« bien. De manière que, sans le vouloir
« et presque toujours sans le croire, les
« plus honnêtes gens, les plus belles âmes,
« les cœurs les plus humains vont vers le mal,
« aussi bien que les plus méchants hommes,
« en se déterminant, comme eux, par la

« nécessité du moment. L'affaire des Jésuites
« en fournit au monde un terrible exemple. »
(*Voy. Mém.*, p. 222.)

Sans cet entraînement du respect humain et de l'esprit de corps, sans la pression formidable exercée par les ennemis des Jésuites, la majorité des juges se fût déclarée pour eux; et la preuve irréfutable de notre assertion se trouve en ce fait, que, dans la plupart des parlements, malgré tous les entraînements du dedans et la pression du dehors, l'iniquité dut son triomphe à la majorité d'un petit nombre de voix : à deux ou trois dans quelques Cours.

Si la magistrature intègre des parlements fut dominée ou renversée par la partie turbulente et mal saine, on en sera moins surpris si l'on examine de plus près comment la corruption du siècle avait envahi le sanctuaire de la justice.

Déjà depuis plusieurs années on voyait

parmi les jeunes magistrats se produire un abaissement de moralité, et ces scandales de la vie privée où la conscience, après avoir fait naufrage et méconnu la loi de Dieu, passe si facilement au mépris des droits du prince et de la justice distributive. Ecoutons sur ce sujet un orateur fort réservé, et parlant du haut de la chaire devant un auditoire très-délicat, venu pour entendre le panégyrique de saint Louis, que va prononcer Fléchier : « Quel magistrat aujourd'hui, nous dit l'évê-« que de Nîmes, veut interrompre ses diver-« tissements, quand il s'agirait, je ne dis pas « du repos, mais de l'honneur et peut-être « même de la vie d'un misérable? La magis-« trature n'est que trop souvent un titre d'oi-« siveté, qu'on n'achète que par honneur et « qu'on n'exerce que par bienséance. C'est « ne savoir pas vivre et faire injure aux ma-« gistrats que de leur demander justice, lors-« qu'ils ont résolu de se divertir. Leurs amu-

« sements sont comme la partie sacrée de « leur vie à laquelle on n'ose toucher; et ils « aiment mieux lasser la patience d'un mal- « heureux et mettre au hasard une bonne « cause, que de retrancher quelques mo- « ments de leur sommeil, de rompre une « partie de jeu, ou une conversation inutile, « *pour ne rien dire de plus.* » Si l'on repoussait ce tableau, peint cependant d'une main si modeste, sous prétexte que l'auteur en sa qualité de clérical a mis trop de noir sur sa palette, ouvrons un auteur peignant d'après nature et siégeant au milieu de ceux dont il fait le portrait. « La justice, disait M. d'A- « guesseau, voit croître sous ses yeux un peu- « ple nouveau, ennemi de l'ancienne disci- « pline qui conservait autrefois la dignité du « Magistrat. Les jeunes Sénateurs commen- « cent à mépriser les anciens. Les inférieurs « se révoltent contre les supérieurs... On « voit des Magistrats qui deviennent juges

« avant que d'être hommes, toujours oisifs
« sans être jamais en repos, toujours agis-
« sants sans être véritablement occupés;
« l'agitation continuelle que l'on remarque
« en eux est une vive peinture du trouble
« et de la légèreté de leur âme... On recon-
« naît dans leurs mœurs toute sorte de carac-
« tères, excepté celui de Magistrats : ils vont
« chercher des vices jusques dans les autres
« professions. Ils empruntent de l'une sa
« licence et son emportement; l'autre leur
« prête son luxe et sa mollesse : ils violent
« jusqu'à la bienséance du vice... On voit
« des Magistrats qui, séduits par les conseils
« d'une aveugle jeunesse, ne connaissent
« d'autre école que le théâtre, d'autre mo-
« rale que les maximes frivoles d'un poëme
« insipide, d'autre étude que celle d'une
« musique efféminée, d'autre occupation que
« le jeu, d'autre bonheur que la volupté.
« On en voit qui consacrent jusqu'à leurs

« caprices, et érigent toutes leurs pensées en « oracles; les plus vaines subtilités reçoivent « bientôt entre leurs mains le caractère de « l'infaillibilité. Il n'est plus pour eux de « règles certaines... On les voit se perdre et « s'égarer volontairement dans les chemins « tortueux d'une procédure artificieuse, et « ne montrer qu'ils sont juges, que parce « qu'ils possèdent mieux la science, si com- « mune en nos jours, d'éluder la justice et de « surprendre la loi. » (*Voy.* Dazès: *Il est temps de parler, ou Compte-rendu au public, etc., t.* 2, *p.* 12.) Voilà nos *jeunes Sénateurs* peints par d'Aguesseau, une des gloires du Parlement. Mais là, comme partout, la corruption des mœurs devait bien vite entraîner à l'oubli des devoirs d'état. Un cœur gâté par la volupté est bientôt ouvert à toutes les autres séductions, à toutes les faiblesses, à tous les entraînements des passions et de l'intérêt.

Les Jésuites dénoncés par tous les ennemis

dont nous avons parlé allaient tomber entre les mains de ces Parlements, où la partie remuante et gâtée leur était ardemment hostile (1). Partout on les cite à comparaître

(1) L'abbé Chauvelin, conseiller-clerc au Parlement, chanoine de Notre-Dame et janséniste extrêmement distingué, eut en sa vie un jour de célébrité, grâce à son ardente animosité contre les Jésuites. Ses biographes, amis ou ennemis, sont de parfait accord sur ces deux points : premièrement il avait le caractère et l'esprit on ne peut plus mal faits; secondement il était tout à fait bossu, contrefait et vilain au possible; le tout relevé par l'envie de se pousser et de nuire à ceux qu'il n'aimait pas.

Un tel homme devait être le plus notable trait-d'union de la haine parlementaire et janséniste contre les Jésuites; et de fait, il passait parmi ses collègues comme le coryphée du jansénisme. En cette qualité il lui revenait de droit l'honneur de porter les premiers coups à la Compagnie de Jésus, et nous devons l'avouer, si elle a rencontré des ennemis plus habiles, jamais elle n'en a eu de plus passionnés. Sa haine contre les Jésuites était profonde et tenace; *il devait*, nous dit un de ses biographes, *les regarder comme ses ennemis*, *puisqu'il les haïssait !* Ce raisonnement, nous le citons, non comme un modèle de syllogisme, mais à titre de renseignement, ne trouvant à la haine du digne abbé d'autre origine que son jansénisme; d'autre cause, d'autre commentaire que le sentiment for-

ou pour parler exactement à venir déposer le corps du prétendu délit : l'*Institut de la Compagnie*, entre les mains des magistrats chargés de l'examiner et d'en rendre compte. En

---

mulé dans le proverbe italien : *Chi offende non perdona.* Mais laissons parler ses contemporains :

« Tout était préparé pour faire aux Chambres assemblées du Parlement la dénonciation de l'Institut des Jésuites. L'abbé Chauvelin, conseiller-clerc à la Grand'-Chambre, se chargea de cette commission. Il était d'une famille assez considérable dans la robe, et fils de M. Chauvelin qui avait été garde-des-sceaux pendant le ministère du cardinal de Fleury ; mais il portait sur sa personne l'empreinte de toutes les disgrâces de la nature. Bossu, contrefait, il avait la figure d'un sapajou, comme le disait une épigramme faite anciennement contre lui. Son caractère était encore plus difforme. Malin, caustique, violent, il ne se plaisait que dans le mal, et son esprit faux ne lui permettait jamais d'envisager un objet sous ses véritables rapports. Ce n'était pas seulement de la haine qu'il avait contre les Jésuites ; c'était de la fureur et de la rage, et il fut au comble de son bonheur de trouver une occasion d'en donner des preuves éclatantes. » (*Du rétablissement des Jésuites et de l'éducation publique.* Emmerik, 1800, *p.* 66.)

Le 17 avril 1761, il fit la célèbre dénonciation imprimée sous le titre de : *Compte-rendu, par un de Messieurs, sur les Constitutions des Jésuites.* Trois mois après, il venait

aucun tribunal les Jésuites ne furent appelés à donner des explications sur leur *Institut* ; pas un ne fut interrogé sur la soi-disant *morale relâchée* dénoncée avec tant de fracas

---

dans un nouveau réquisitoire dénoncer la *doctrine des Jésuites*. Enfin en avril 1767 il obtenait un arrêt, bannissant hors du royaume les Jésuites déjà supprimés et dispersés. *A cette époque*, remarque un de ses biographes, *l'abbé Chauvelin, arrivé au terme de ses vœux, cessa de prendre une part active aux travaux du Parlement et fut nommé conseiller d'honneur. Dès lors il tomba dans une espèce d'oubli.*

Ainsi le digne *conseiller d'honneur* tomba dans l'oubli dès qu'il eut achevé de dévorer les Jésuites ; mais un moment sa gloire fut grande : on le comparait en vers et en prose au roi David, vainqueur du géant Goliath ; dans un même médaillon on avait réuni son profil à celui de Henri IV; il fut peint et gravé par des artistes célèbres, qui, en dépit de la réalité, en firent une figure honnête. Et ce tour de force paraîtra mal aisé si on se rappelle la mordante épigramme où son triste visage était comparé, par le poëte, à l'animal le plus ressemblant à l'homme.

Sous la date du 16 janvier 1770, Bachaumont fait l'oraison funèbre du bon abbé : « Chauvelin, ancien conseil-
« ler de Grand'Chambre et conseiller d'honneur du Par-
« lement, est mort avant-hier, âgé de cinquante-quatre
« ans. Né avec une complexion faible, et disgracié de
« la nature, il était épuisé par les plaisirs et par le

par l'*Extrait des assertions* qui servit de base à l'acte d'accusation, avec les deux in-folio de l'*Institut*, édition de Prague, 1757. Ainsi donc avec ces deux in-folio, l'in-quarto des *Assertions* et leur parfaite envie de nous détruire, les magistrats n'avaient besoin de rien autre. Ils se trouvaient même surabondamment pourvus en se rappelant que, pour faire pendre un homme, il suffit de quatre lignes de son écriture habilement commentées. Or,

---

« travail. Coryphée tour à tour du théâtre et du jansé-
« nisme, il s'était fait une grande célébrité par l'audace
« avec laquelle il avait attaqué le colosse des enfants
« d'Ignace. Le succès de son entreprise l'avait rendu
« très-recommandable dans son parti.... Dimanche ma-
« tin il s'est levé comme à son ordinaire, à six heures.
« A huit heures il a donné audience à ses médecins, il
« plaisantait avec eux, lorsqu'il lui a pris une faiblesse,
« dans laquelle il a passé, sans qu'il ait pu recevoir les
« sacrements. Il était ancien chanoine de Notre-Dame et
« doit, en conséquence, être enterré dans la cathédrale. »
Bachaumont ne nous parle point de miracles opérés à son tombeau : cette gloire posthume était réservée à plus grand saint que lui, le diacre Pâris, l'illustre thaumaturge du parti janséniste.

avec nos deux in-folio, sans parler de la *morale relâchée*, nos commentateurs avaient de quoi nous faire pendre mille fois pour une : ils se mirent à l'œuvre, et trouvèrent en effet dans notre *Institut* un amas incommensurable d'atrocités révoltantes, jusqu'alors dérobées aux yeux de la justice.

Une semblable découverte avait cependant de quoi surprendre. Cet *Institut*, composé par un Saint canonisé, loué par le concile de Trente et l'Église universelle, approuvé par les souverains Pontifes et pratiqué aux yeux du monde catholique depuis plus de deux cents ans, allait être, au nom de la justice, de la morale et de la religion, dénoncé à l'univers comme détestable, impie, corrupteur, contraire à la loi naturelle, à la sûreté des princes et des États, etc...

Le succès d'une telle dénonciation fut immense, elle passionna tous les esprits : la France s'en occupait avec une sorte de frené-

sie, et bientôt elle allait se repaître avec avidité des chefs-d'œuvre de nos Procureurs généraux : les fameux *Comptes-rendus*. L'immensité du scandale dépassa les limites de la France, et, pour un moment, toutes les gloires de l'Europe, même celle de Voltaire, pâlirent devant la subite illustration des la Chalotais, des Ripert de Monclar, des Charles, et autres gloires des Parlements (1).

---

(1) Si maintenant on ne lit plus ces chefs-d'œuvre de nos *immortels orateurs*, du moins leurs noms figurent avec succès dans toutes les diatribes contre les Jésuites. Cependant il faut le dire, le nom de M. Charles et des autres Procureurs sont tombés dans un profond oubli, et c'est une injustice : M. Charles surtout méritait un meilleur sort : personne en effet n'avait mis plus de venin et d'emportement dans son factum; tant et si bien qu'il entraîna le parlement de Normandie à devancer les autres dans la malédiction de l'*Institut* et l'expulsion des Jésuites. Si l'on veut se faire une idée du succès de M. Charles et voir à quel degré d'échauffement il poussa nos juges normands, il suffit de lire les arrêts fulminés à Rouen, le 12 avril 1763 : on y trouvera des objurgations véhémentes comme celle-ci : *Peut-on laisser subsister des hommes dont le nom seul est un opprobre et l'existence un crime d'État?* Et il y a

Les *Comptes-rendus* d'Aix et de Rennes ont obtenu *ex-æquo* le premier prix d'éloquence. Si celui de Bretagne a plus de vigueur et d'animosité, celui de Provence a, comme

---

quantité de choses dans ce goût-là contre les anciens maîtres de Pierre Corneille.

Comment le nom de M. Charles n'a-t-il point passé à la postérité comme ceux des Procureurs d'Aix et de Rennes? Cela tient peut-être à la vulgarité de ce nom trop terne dans les phrases à effet où figurent à merveille les Ripert de Monclar, les Caradeuc de la Chalotais. Pour se faire un nom, même aux dépens des Jésuites, il est bon d'en avoir un assez sonore, pour s'encadrer avec euphonie dans les périodes destinées à pulvériser *ces hommes dont l'existence est un crime d'État !*

Avec plus de souplesse et d'esprit que M. Charles, René de la Chalotais survécut à son triomphe oratoire de Rennes, en se faisant l'ami des philosophes, comme il l'avait été des Jésuites avant d'être Procureur. Dans les anecdotes manuscrites de nos anciens Pères bretons, nous trouvons celle-ci sur le futur auteur des *Comptes-rendus* :

« M. de la Chalotais, aspirant à la charge d'avocat général, entra dans la congrégation des Jésuites de Rennes et eut le talent de s'en faire nommer Préfet. Alors, se proposant d'aller à Paris solliciter la place qu'il ambitionnait, il pria le Père Recteur de lui donner une lettre pour le P. Préville qui avait la confiance de M. de Lamoignon,

il convenait à ce sol poétique, plus de fleurs et d'emportement ; il s'élance même à des hauteurs de raisonnement, où la logique n'a plus rien à voir.

Les *Comptes-rendus* eurent alors un incontestable succès ; ils étaient l'expression des colères du moment ; on se les arrachait ; ils retentirent en Europe comme de formidables coups de *tam-tam*, et, comme en Chine, ils précédaient une exécution capitale.

---

alors chancelier de France. Le Recteur de Rennes eut la simplicité de se prêter aux désirs de M. de la Chalotais, et le P. Préville, l'innocence de les seconder auprès du Chancelier. Celui-ci, plus connaisseur, refusa le P. Préville, en lui disant qu'il était trompé, et qu'il serait dupe ainsi que ses confrères. Le Jésuite insista tant, que le chancelier céda.

« Au bas de l'escalier, le P. Préville est frappé d'apoplexie; on l'emporte à la Maison-Professe, et c'est de sa poche que M. de la Chalotais tire ses *provisions* !

« On sait comment il a témoigné sa reconnaissance. »

Que d'anecdotes on pourrait ajouter à celle-ci, pour prouver le talent des Jésuites à *deviner* les hommes et lire dans l'avenir !

En effet les Jésuites allaient être exécutés. Ils étaient jugés et condamnés dans tous les Parlements, non sur l'*Institut*, comme on le prétendait, mais uniquement sur les *Comptes-rendus* où il est défiguré comme à plaisir. Les réfuter aujourd'hui serait peine inutile; si l'on en parle encore, on ne les lit plus, et d'ailleurs les réfutations imprimées à l'époque de leur grande vogue furent solides et complètes. Sans doute ces défenses étaient improvisées; mais il était si facile de démontrer, ou l'ineptie, ou la mauvaise foi des dénonciateurs de l'Institut, que, malgré la rapidité de l'improvisation, la défense, du moins pour le fond, ne laissa rien à désirer. Et sans se donner la peine de transcrire ici un spécimen de l'attaque et de la défense, il suffira de rappeler ce fait capital et propre à déterminer *à priori* la valeur et la portée des *Comptes-rendus*.

Ce fait le voici : L'accusé, comme nous

l'avons dit, c'est l'*Institut* de la Compagnie, et le crime des Jésuites est d'avoir très-exactement pratiqué ce détestable *Institut*.

Voilà le résumé complet des *Comptes-rendus*, si toutefois l'on y ajoute l'inévitable péroraison des orateurs exaspérés, à savoir que l'*Institut* est une honte pour la France, un danger pour l'Etat, un obstacle à la civilisation du monde, un foyer de corruption pour les mœurs, et, pour l'Église elle-même, un péril permanent. Messieurs les Procureurs proclamaient ces grandes vérités, poussaient le cri d'alarme devant *toutes les Chambres assemblées* en montrant les coupables, représentés par *les deux in-folio de Prague* seuls cités à comparaître.

Les accusateurs l'ont répété à satiété : la criminalité de l'*Institut* est évidente, et leur but unique est de sauver l'Etat et l'Église. Mais déclamer n'est pas démontrer : si les dénonciateurs avaient prouvé au lieu d'une

haine aveugle contre l'*Institut*, la criminalité de ce code religieux, tout était dit : il fallait, sans perdre un moment, jeter l'*Institut* et ses impies sectateurs dans un même bûcher.

Malheureusement pour les *Comptes-rendus* et la gloire de leurs auteurs, il se trouva des amis des Jésuites, — et ils en ont toujours, même au milieu des plus grandes épreuves, — qui se permirent de donner un démenti formel et complet aux accusateurs de l'*Institut*. Oui, malgré les clameurs de la foule et les admirateurs jurés des *Comptes-rendus*, ils vinrent à bout de faire entendre la vérité, à qui ne se bouchait pas obstinément les oreilles ; et leurs réfutations improvisées ne laissèrent point de réplique aux hommes de bonne foi.

Si l'*Institut*, répondaient les défenseurs des Jésuites, est cette *outre d'Eole d'où sortaient toutes les tempêtes qui bouleversaient l'Église et la société*, comment ne l'avez-vous pas

saisie et percée plus tôt ? Comment excuserez-vous la France et l'Europe entière, de complicité ou d'imbécillité, durant plus de deux siècles? Car, il ne lui a pas fallu moins de temps, pour découvrir et constater cet abîme de honte et de misère où elle était plongée sans le savoir! Comment justifierez-vous tant de villes, tant de royaumes, tant de princes et même tant de parlements, qui, sur le *vu* et très-sérieux examen de leur *Institut*, si contesté, ont cependant appelé les Jésuites, leur ont permis de le pratiquer et leur en ont donné les moyens? Comment appelez-vous impie, un *Institut* qualifié de *pieux* par un concile universel? Comment dénoncez-vous à l'Église, et traitez-vous d'abominable, un *Institut* tant de fois approuvé, loué et béni par elle ?

A ces réponses et mille autres semblables, mettant à néant les grotesques découvertes des *Comptes-rendus*, et montrant *à priori* l'ini-

quité, l'absurdité de tous ces *Caveant consules* délayés en des discours sans fin, on répliquait par la main du bourreau, chargé de brûler les écrits où l'on se permettait d'avoir raison.

Mais, nous dit-on, les Jésuites français n'ont pas été condamnés et bannis uniquement pour avoir pratiqué l'*Institut*, mais pour avoir enseigné les abominables doctrines dénoncées par les *Provinciales* et les *Extraits des assertions*.

A cette seconde et capitale accusation, les amis des Jésuites ont eu des réponses aussi promptes, aussi claires, aussi fortes, aussi complètes que pour le premier chef d'accusation. Au fond, ce sont à peu près les mêmes réponses, et, comme les accusations, elles varient seulement dans la forme.

La principale mise en accusation de la Compagnie de Jésus se trouvait dans le célèbre factum intitulé : *Extraits des assertions*

dangereuses et pernicieuses en tout genre, que les soi-disant Jésuites *ont, dans tous les temps et persévéramment, soutenues, enseignées et publiées dans leurs livres, avec l'approbation de leurs supérieurs et généraux.* Cette énorme compilation est une sorte de réchauffé et d'amplification des *Provinciales*. Mais Pascal, en quittant Port-Royal, n'y laissa point sa plume; on s'en aperçoit au style de ses pesants continuateurs : la fine moquerie de leur ancien *secrétaire* est devenue de la passion furibonde. Si Pascal, — ses amis le disent, mais il est permis d'en douter, — a menti sans le savoir, les rédacteurs des *Extraits* ont menti hardiment et de science certaine. Seulement, pour mieux tromper le public, qu'ils savaient incapable de vérifier leurs allégations, ils ont pratiqué l'art du faussaire, avec la plus grande intrépidité.

Calomnier la doctrine des Jésuites était facile; mais, pour donner une base à la calom-

nie, et la faire accepter comme l'expression de la vérité, il fallait falsifier les écrits de la Compagnie et dénaturer les faits. Cette besogne abominable ne pouvait être l'œuvre d'un seul homme : aussi, comme pour fabriquer de la fausse monnaie, il fut nécessaire de créer un atelier bien disposé, bien outillé et pourvu d'un bon nombre d'ouvriers habiles.

L'atelier fut établi dans le couvent des *Blancs-Manteaux*, à Paris, et les ouvriers chargés de battre la fausse monnaie, à l'usage des parlements, furent choisis parmi les religieux de la maison, les amis les plus distingués du parti ultra-janséniste et quelques manœuvres payés à tant la pièce (1).

---

(1) Dans l'opuscule intitulé : « *Du rétablissement des Jésuites* » et publié à Emmerick, en 1800, par l'abbé de Fontenay, l'auteur donne sur la *fabrication* des *Assertions* certains détails dignes d'être conservés : il affirme les tenir d'un témoin oculaire, et les avoir recueillis peu après la suppression.

« J'ai entendu raconter, nous dit-il, par le P. de Mon-

Les faux-monnayeurs ayant poussé la fabrication avec une ardeur incroyable, bientôt les parlements eurent entre leurs mains les preuves irrécusables de leur savoir-faire; et

---

tigny, Jésuite, et Procureur général des Missions étrangères à Paris, homme recommandable par la simplicité de ses mœurs et par la candeur de son caractère, que dans un des premiers jours de janvier de l'année 1758, après qu'il eut dit la messe, de grand matin, un jeune homme s'approcha de lui dans la sacristie, et lui dit tout bas, qu'ayant une affaire de très-grande importance à lui communiquer, il le priait de lui désigner un endroit où il pût lui parler en particulier. Ce religieux le conduisit dans sa chambre : là, après s'être assuré qu'il ne pouvait être entendu de personne, le jeune homme lui dit, avec cet embarras qu'on éprouve auprès d'un inconnu, quand on a un grand secret à lui découvrir, que se trouvant sans ressource à Paris, il s'était vu dans la nécessité d'accepter un travail qu'on lui avait proposé, qui lui rapportait une centaine de livres par mois, et qui consistait à faire, avec d'autres collaborateurs, des extraits de l'Institut des Jésuites. Ils se rassemblaient dans le couvent des Blancs-Manteaux, à Paris, bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, jansénistes effrénés, qui leur traçaient la marche qu'ils devaient suivre. Ce jeune homme ajouta qu'ayant étudié chez les Jésuites, et connaissant leurs bons principes dans tous les genres, il ne se livrait à ce travail qu'avec les plus vifs remords; que si, lui P. de

cette fausse monnaie, ils la certifièrent bonne et véritable, *après soigneux examen.*

Nosseigneurs du parlement avaient senti que les déclamations des *Comptes-rendus*

Montigny, voulait lui donner cent louis d'or, une fois payés, il le cesserait entièrement, ou que, s'il le jugeait plus utile, il le continuerait pour l'instruire de tout ce qui se tramait contre sa Société.

« Ce Jésuite lui répondit qu'il ne lui était pas libre de disposer d'une somme aussi considérable, mais qu'il en parlerait à ses supérieurs, et que s'il voulait revenir dans huit jours, il lui ferait part de la décision qui aurait été portée. La décision fut qu'on ne lui donnerait rien, parce qu'il paraissait que c'était un aventurier et un es croc, comme Paris en est plein. Les Jésuites se croyaient encore alors assurés de leur existence; et dans une confiance trop présomptueuse peut-être, ils ne pouvaient s'imaginer qu'on songeât à détruire un corps si utile à la Religion et à l'État. Ils ne connaissaient pas leurs ennemis.

« Au jour marqué, le jeune homme revint. Quand il apprit le refus qu'on lui faisait, il donna les marques de la plus vive douleur. *Vous vous en repentirez*, dit-il au P. de Montigny; *mais ce sera trop tard*. Les Jésuites eurent en effet bientôt lieu de s'en repentir. Le P. de Neuville, célèbre prédicateur, étant allé peu de temps après à Versailles, pour faire sa cour à M. le Dauphin qui l'honorait de ses bontés, lui parla du sujet de la demande de ce jeune homme, et des moyens qu'il disait qu'on prenait pour

sur l'impiété de l'*Institut* ne suffiraient pas à tromper le public et à le tourner contre les Jésuites; il fallait lui montrer ces Religieux, capables de toutes les sottises, et coupables, au moins en théorie, par leur abominable enseignement, de tous les crimes et forfaits imaginables. L'*Extrait des assertions* répondait parfaitement à ce besoin de diffamation, et l'énorme volume parut avec l'approbation de nosdits Seigneurs du parlement, certifiant avoir fait *vérifier et collationner*, *par ses commissaires*, *lesdits Extraits tirés des livres des soi-disant Jésuites*.

A peine sorti des presses de Simon, imprimeur du parlement, l'*Extrait des assertions* se répandit comme un torrent: la France fut inondée du pamphlet fabriqué, puis distri-

---

travailler à leur perte. *Je le sais depuis quelques mois*, lui répondit ce Prince; *prenez vos mesures pour éviter le coup qu'on veut vous porter: mais je doute que vous en puissiez venir à bout*. L'événement ne prouva que trop la vérité de ces dernières paroles. » (*Op. cit.*, *p.* 54.)

bué sous le couvert de la magistrature : il fut envoyé officiellement à toutes les Cours, à tous les Evêques du royaume. Ces derniers, indignés de voir le parlement empiéter sur leurs droits les plus sacrés, en se faisant théologiens et juges de la doctrine, se hâtèrent de protester contre cette œuvre de scandale et d'iniquité ; mais les protestations de l'épiscopat n'arrêtèrent point le parlement, décidé à pousser à outrance l'affaire des Jésuites, et à les juger sur l'*Extrait des assertions*.

Nous n'avons pas à examiner en détail le livre des *Assertions* ; il a été jugé, convaincu et condamné comme une œuvre de faussaire : dès son apparition il est dénoncé comme tel à l'indignation des honnêtes gens. Plus tard, une réfutation complète vint mettre au grand jour la mauvaise foi des rédacteurs des *Extraits*, et la complicité des magistrats : elle démontra, pièces en main, *sept cent cinquante*

huit falsifications! dans ces *Assertions*, soi-disant vérifiées.

On a bientôt fait de mentir et de calomnier ; mais il faut du temps pour répondre, et le mensonge a produit son effet, avant de pouvoir être confondu. Or dans le cas présent, il fallait un temps considérable pour retrouver, en des milliers d'in-folio, les textes altérés par les faussaires. La secte avait calculé toutes ces chances, et d'Alembert l'avoue avec son cynisme ordinaire : « Ces Pères, dit-il, ont « même osé prétendre, et plusieurs évêques « leurs partisans, ont osé l'imprimer, que le « gros recueil d'*Assertions*, extrait des auteurs « Jésuites, *par ordre du parlement*, recueil « qui a servi de motif principal pour leur « destruction, n'aurait pas dû opérer cet « effet ; qu'il avait été *compilé à la hâte par* « *des prêtres jansénistes*, et *mal vérifié par* « *des magistrats peu propres à ce travail ;*

« *qu'il était plein de citations fausses, de*
« *passages tronqués ou mal entendus, d'ob-*
« *jections prises pour les réponses;* enfin de
« mille autres infidélités semblables...

« La plainte des Jésuites et de leurs dé-
« fenseurs, fût-elle aussi juste qu'elle le paraît
« peu, qui se donnera le soin de vérifier tant
« de passages? En attendant que la vérité
« s'éclaircisse (si de pareilles vérités en
« valent la peine), *ce recueil aura produit* le
« bien que la nation désirait, *l'anéantisse-*
« *ment des Jésuites.* Les reproches qu'on est
« en droit de leur faire seront plus ou moins
« nombreux; mais la Société ne sera plus;
« c'était là le point important. » (*Sur la destruction des Jésuites en France, par un auteur désintéressé*, p. 146.)

Ainsi d'Alembert n'ose pas condamner les *Assertions*, il les justifie même, elles ont produit la destruction des Jésuites, et, comme il le dit, *c'était là le point essentiel*; le but

atteint innocentait toutes les fraudes (1).

On nous a dit : Mais tous les magistrats n'ont pu vérifier par eux-mêmes les milliers de textes dénoncés dans les *Assertions*; ils ont

---

(1) Certains esprits un peu trop pressés blâmèrent les Jésuites de ne point réfuter assez promptement le livre des *Assertions* : ils en parlaient fort à leur aise. Le mensonge avait mis des années et quantité de mains à fabriquer son chef-d'œuvre, et, pour lui répondre, il fallait au préalable compulser des milliers de volumes publiés dans les différentes parties de l'Europe, et depuis deux cents ans. Un pareil travail demandait du temps; mais les Jésuites en seraient venus à bout encore assez promptement, sans le pieux stratagème dont s'avisa le parlement pour empêcher les réfutations complètes de paraître à temps; sur ce fait écoutons encore l'abbé Dazès :

« Avant que de faire paraître le livre des *Assertions*, on avait eu soin de fermer, à Paris et à Lyon, la bibliothèque des Jésuites.

« La précaution était sage; ces bibliothèques étaient immenses et bien composées. Quinze jours avec des livres auraient suffi pour confondre ce monstrueux recueil de calomnies, et pour charger le parlement de Paris de tout l'opprobre, dont il voulait couvrir les Jésuites : on avait prévu cet inconvénient, et le scellé prudemment appliqué aux grandes bibliothèques de la Société en avait été le

dû s'en rapporter à leurs collègues chargés de ce soin, et jurant avoir *vérifié et collationné lesdits extraits*. Soit; mais cela s'appelle en bon français plaider les circonstances

---

remède. Au défaut de cette ressource, des années suffirent à peine à une réfutation, qui eût été l'ouvrage de quelques semaines.

« Paris a servi de modèle : à l'imitation de la capitale, on a fermé en province, les bibliothèques des Jésuites; après quoi on les a invités à se défendre *légalement* sur toutes les noirceurs que leur impute l'infâme *Extrait des Assertions*.

« Je crois bien qu'à la réquisition des Jésuites, leurs bibliothèques se seraient ouvertes, et qu'on leur aurait accordé la grâce de consulter quelques-uns des livres qu'on leur avait enlevés. Mais cette grâce eût été achetée par le dégoût de bien des formalités à essayer. Il aurait fallu que le *Frère de Pontevez*, toutes les fois qu'il aurait souhaité un livre, se rendît *par-devant noble messire Esprit-Emmanuel de Brun, baron de Boades, seigneur de Villepeix, Meaux et autres lieux, chevalier, conseiller du Roi en la cour du Parlement du pays de Provence*, que ce *noble messire Esprit-Emmanuel de Brun de Boades*, à la prière du *Frère de Pontevez*, se revêtît des attributs de sa dignité, vînt en grande cérémonie au collége des Jésuites, levât le scellé, présidât aux recherches que ferait dans la bibliothèque *le Frère de Pontevez*, qu'il eût soin qu'aucun livre ne fût

atténuantes ? Or, elles le seront fort peu si l'on veut bien se rappeler (et les magistrats ne pouvaient l'ignorer) que les *Extraits* sont une amplification des *Provinciales* et de tant d'autres pamphlets brûlés par les parlements eux-mêmes. Enfin , en admettant les excuses

---

enlevé que *sous dû chargement*, et qu'après le *scellé* fût remis comme auparavant à la bibliothèque.

« Je doute que le *Frère de Pontevez* eût voulu occasionner tous les jours tant de marches et contremarches *à noble messire Esprit-Emmanuel de Brun de Boades*, *seigneur de Villepeix*, *Meaux et autres lieux*. La grâce offerte aux Jésuites eût donc été inutile, à raison des formalités qu'il aurait fallu essuyer pour pouvoir l'obtenir. »

« On avait dit solennellement aux Jésuites : *Il faut que la vérité soit mise dans tout son jour*. Pour la mettre dans tout son jour, il aurait fallu qu'on eût laissé aux Jésuites le moyen de la chercher, de la manifester et de la faire triompher. Leur a-t-on laissé une seule de ces ressources ? Non, on leur a ravi : 1° tout moyen de la chercher; 2° tout moyen de la manifester ; 3° tout moyen de la faire triompher. *On n'a donc jamais voulu qu'elle fût mise dans tout son jour*. » (*Voy. Op. cit. Il est temps de parler, t. 2, p. 250.*)

Quand les Jésuites, après de grands efforts pour retrouver les livres nécessaires à la réfutation des *Assertions*, eurent terminé leur travail, leur ruine était consommée.

les plus complaisantes, il ne faut pas cependant faire injure à Nosseigneurs du parlement, en les supposant incapables de démêler la vérité, à travers le brouillard dont on l'environnait, si réellement ils avaient voulu y voir clair.

Allons plus loin et demandons : si Messieurs des *Comptes-rendus* n'insultaient pas un peu Nosseigneurs du parlement et le bon sens de nos juges, en leur dénonçant, comme ils le firent, les prétendues doctrines de la Compagnie, exposées dans les *Assertions*.

En effet, durant des heures et des journées, on vient leur crier sur le ton le plus épouvanté : Messieurs, il y a au milieu de vous une Société dont la perversité n'a pas de limites; *dont le nom seul est un opprobre, et l'existence est un crime d'État!* Et cependant voilà deux cents ans que cette Société vit au milieu de vous, déshonore l'Église et l'État, assassine nos rois, abrutit toutes les générations

dans ses colléges, scandalise le peuple par ses prédications, corrompt la société par une morale épouvantable, horrible à faire frémir, ruine le commerce par une concurrence insurmontable, et, pour tout dire en un mot, pervertit l'univers, pour arriver à le dominer, et préparer à son Général, résidant à Rome, l'empire universel!

En entendant ces énormités, les Sénateurs devaient se dire: Si l'accusation n'est pas une comédie, nous sommes les coupables, nous, les juges de la France, si durant deux siècles, nous avons toléré cette infâme Société, dont notre silence et notre inaction nous rendent les complices!

Non, les parlements ne se dirent point ces simples vérités; ils aimèrent mieux avoir dormi durant deux cents ans, et se réveiller aux formidables cris d'alarmes jetés par les Monclar, les René de la Chalotais et les autres sauveurs de la France; ils adoptèrent

même leurs conclusions et condamnèrent *les ci-devant soi-disant Jésuites*, non point à la peine de mort (et cependant ce n'était pas trop pour tant de crimes avérés !), mais simplement à la *suppression*, tempérée par une pension offerte à tous ces criminels de lèse-majesté divine et humaine!

Si quelque chose doit surprendre dans le célèbre arrêt du 6 août 1762, c'est, du côté des accusés, des crimes énormes et sans nombre, et de celui des juges, une débonnaireté fabuleuse. Et cette appréciation paraîtra modérée, si l'on veut bien se rappeler les *vu* et les *considérant* de l'arrêt.

En effet, de quoi les Jésuites n'étaient-ils pas accusés en tous genres de délits et de crimes ? La simple et rapide énumération de tant de forfaits remplit dans le *prononcé* de l'arrêt cent-quarante-quatre pages !

Suivant cet arrêt, les *ci-devant soi-disant* Jésuites, *tous, toujours* et *partout,* ont été les

mêmes, et essentiellement mauvais, par le seul fait d'avoir persévéré dans l'observation d'un *Institut impie, attentatoire au droit naturel, et l'opprobre du genre humain.*

Veut-on un échantillon de ces crimes énoncés dans l'arrêt? Nous le ferons très-court, et de plus nous prierons le lecteur de vérifier, sur le texte reproduit dans notre appendice (p. CLXVII), l'exactitude de nos citations : l'étrangeté des accusations pourrait faire supposer que nous énumérons des crimes fantastiques et des inventions pour rire.

Nous sommes donc condamnés pour avoir criminellement enseigné : *le probabilisme, le péché philosophique, la simonie, le blasphème, le sacrilége, la magie, l'astrologie, l'irréligion, l'idolâtrie, l'impudicité, le parjure, le faux témoignage, les prévarications, le vol, l'homicide, le parricide, le suicide, le régicide,* etc. A tous ces crimes dignes de la potence, les *ci-devant soi-disant* avaient ajouté la pra-

tique d'une prodigieuse quantité de méfaits dont l'énumération remplit des pages entières ; et l'enseignement de choses *téméraires, fausses, erronées, scandaleuses, remplies d'arrogance et d'orgueil, s'éloignant de l'Écriture ; y substituant des termes allégoriques ; éludant, par de mauvaises ruses, les lois du jeûne, induisant une très-perverse explication du symbole des apôtres ; déprimant l'adoption et la religion des anciens justes, faisant injure à ces mêmes saints, à Abraham, aux prophètes, à saint Jean-Baptiste, manifestant combien d'opinions scélérates s'introduisent à titre de* PROBABILITÉ : *doctrine à renvoyer à l'école d'Épicure, ressentant l'épicurisme, apprenant aux hommes à vivre en bêtes, et aux chrétiens à vivre en païens; offensives des oreilles chastes et pieuses, nourrissant la concupiscence et induisant à la tentation; ouvrant le chemin à la cruauté et à l'avarice ; menaçant les magistrats et la société humaine d'une*

perte certaine; aplanissant la voie à des carnages horribles; créant contre la vie des rois un péril toujours présent, doctrine dont le venin est si dangereux, et qui ne s'est que trop accréditée par les sacriléges effets qu'on n'a pu voir sans horreur! etc... De plus on accusait les Jésuites d'avoir enseigné le contrat *Mohatra*; propagé le *Probabilisme*; médit d'Abraham; écrit des choses injurieuses aux prophètes; appris aux hommes à vivre en bêtes; loué l'*infâme Busembahum,* et spécialement son *édition de Cologne,* 1757, qui toutefois n'a jamais existé, comme il a été depuis parfaitement démontré.

On en conviendra, l'énumération *drôlatique* dont nous venons de donner un fragment, diminuait singulièrement la gravité des accusations capitales, données au commencement de notre citation, surtout en la voyant suivie d'une sentence, non de mort violente, mais de la simple obligation de changer

d'habit, de s'appeler *ci-devant Jésuites*, de se retirer sous le toit paternel, avec une pension viagère, pour y vivre désormais en honnêtes gens et fidèles sujets de Sa Majesté (1).

(1) C'est avec une sorte de volupté que les arrêts des parlements nous appellent à satiété : *ci-devant soi-disant Jésuites*. De plus, les Procureurs trouvent charmant de nous ôter le nom de *Père* et de nous appeler : *Frère* Berthier, *Frère* Montigny, *Frère* Lavalette, *Frère* Sacy, *Frère* Pontevez, *Frère* Berruyer, *Frère* Beaumanoir, etc... Cette spirituelle substitution, cette affectation d'enlever la particule à des noms distingués parmi la noblesse de France, avait sans doute beaucoup de sel. Aussi, cette délicate plaisanterie trouva d'ardents imitateurs parmi les juges de 93. A cette époque de *fraternité*, on entendit condamner à mort, avec des milliers de *ci-devant nobles* (et parmi eux des *ci-devant juges* des Jésuites), *Louis Capet, ci-devant roi* et la *veuve Capet*, *ci-devant reine* !

On le voit, les plaisanteries de Nosseigneurs du parlement furent prises au sérieux par leurs successeurs ; les fines railleries contre les *bons Pères* se transformèrent en injures atroces, et le brillant scepticisme du beau monde devint une impiété furibonde. Ce malheureux siècle, après avoir ri des *ci-devant soi-disant Jésuites*, devait pleurer sur les *ci-devant nobles*, sur le *ci-devant roi*; et frémir, en lisant ces mots froidement écrits sur un inventaire officiel de 93 : plus, avons trouvé : *un ci-devant Christ!*

En trente années, il le faut avouer, le rire sceptique de Voltaire et des parlements avait fait son chemin !

Parmi ces milliers de Jésuites capables et coupables de tant de crimes, pas un seul nommément accusé, pas un seul de puni. Après un bruit formidable, la montagne parlementaire accouchait d'une souris. Malheureusement, il n'y a si bonne comédie dont le public ne devine le secret : or, le secret de celle-ci était la ruine de l'Église, commencée par la nôtre. On voulait s'emparer de nos biens avant de confisquer ceux de l'Église. On voulait nous ôter l'enseignement de la jeunesse, afin de la pervertir plus facilement, plus promptement et sans remède. En un mot, on voulait *écraser l'infâme*, et l'on nous faisait l'honneur de nous regarder comme le principal obstacle. Cet obstacle, il fallait à tout prix et n'importe comment le tourner ou mieux encore le renverser, le mettre à néant. Et cela se fit comme il avait été convenu entre les coalisés. On ne recula ni devant l'odieux, ni devant le ridicule. Et dans une

affaire où la justice devait être méconnue, les acteurs résolurent de pousser jusqu'au dernier acte, une comédie parfaitement jouée, mais dont la moralité, à part les niais et les candides, n'échappait à personne.

Nous devons cependant le confesser, dans tous ces drames joués dans le sanctuaire de la justice, l'odieux l'emporta sur le ridicule : il y a de ces choses dont l'honnêteté publique ne rira jamais ; de ces profanations dont la vue l'indignera toujours. Et, parmi les plus révoltantes, il faut noter les passions haineuses dans les juges, et la dérision ajoutée à l'injustice. Quand Charles III, par un trait de plume, nous chassa de ses royaumes, il commit la même injustice que nos parlements ; mais il n'ajouta pas la dérision à l'injustice : il ne tenta point de couvrir sa victime de honte et de ridicule, pour diminuer l'horreur et la pitié excitée par sa mort : il l'acheva d'un seul coup ; tandis que nos

parlements frappaient encore, après plusieurs années, les membres épars de la Compagnie. Leur victime était morte, et cependant des arrêts sans fin, de 1761 à 1777, la poursuivaient jusque dans son tombeau. Et cela pour des crimes chimériques, car nous l'avons vu, pas un seul Jésuite ne fut nommément accusé et convaincu d'un seul crime, pas même d'un seul délit; la sentence de nos juges en est la preuve.

Mais, disent les habiles, c'est le corps de la Compagnie qui est coupable et condamné et non point les membres. La réponse est facile : si la distinction alléguée était admissible, il faudrait arriver à cette absurdité, que la sentence des juges tombe sur un être de raison, sur une chimère, sur un corps indépendant des membres qui le constituent nécessairement (1).

(1) On a ri du sophisme de Jean-Jacques : *L'homme est bon, mais les hommes sont méchants*; et cependant com-

Non, jamais on ne pourra faire admettre au bon sens, qu'un corps moral, comme un corps humain, composé de parties parfaitement saines, animées par un même esprit,

---

bien de fois n'en-a-t-on pas fait l'application aux Jésuites? À la vérité, la logique est un ornement superflu dès qu'il s'agit d'attaquer la Compagnie.

Le sophisme du *Jésuite estimable* et des *Jésuites détestables* se trouve formulé en cent ouvrages sérieux, et, qui le croirait? jusque dans les auteurs des *Comptes-rendus*. Oui, ces grands logiciens avouent ne pas trouver un seul Jésuite coupable; puis ils déclarent que tous le sont! Ce serait à n'en pas croire ses yeux, si les passions n'expliquaient pas toutes les contradictions.

Au reste, longtemps avant les *Comptes-rendus*, le sophisme en question était fort à la mode, et, *la Sévigné du dix-huitième siècle*, Madame la duchesse d'Orléans, écrivait : « Il faut reconnaître la vérité : là où les Jésuites « gouvernent, il en résulte rarement de bonnes choses : « *personnellement ce sont des gens dignes d'estime, mais en corps* « *ils sont fort dangereux!* » Ainsi Madame la duchesse estimait les Jésuites en détail, mais point autrement. Nous aurions voulu entendre sa réponse, si un de ces Jésuites estimables, qu'elle voyait à la Cour, lui eût dit en renversant sa proposition : Madame la duchesse, toutes les dames composant la cour du roi sont des femmes perdues; mais chacune, jugée en particulier, est fort respectable.

Nous avons cité Madame la duchesse d'Orléans, la gra-

un même cœur, puisse constituer un corps infect et pestilentiel. Aussi, la distinction sophistique du corps et des membres n'eut aucun succès, sinon de ridicule, auprès des gens sensés. En France, les honnêtes gens, le clergé, l'épiscopat, la Cour elle-même recueillaient les membres de la Compagnie. Frédéric II, le plus illustre des prussiens, riant du poison dont les philosophes ses amis le menaçaient, appelait le corps de la Com-

---

cieuse mère du Régent. Notre siècle en a fait une sorte de Saint-Simon *féminin*; et cette *seconde Sévigné* a, grâce à son style épicé, plus de lecteurs que la première : son gros sel, son poivre à fendre la bouche, plaît à nos historiens en quête de malpropretés. Très-volontiers on la fait venir, avec Saint-Simon, pour déposer contre les Jésuites; mais on a soin de ne point leur faire jurer de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité; le serment ne les obligerait pas.

Veut-on avoir une idée du style hardi de *Madame*? Qu'on ouvre l'édition de ses œuvres, donnée par M. G. Brunet, et l'on verra, si on a le courage d'aller jusque-là, des lettres entières où elle répète à satiété, des mots semblables à celui dont Victor Hugo n'a sali qu'une fois ses ouvrages et encore sous prétexte de rendre plus énergique la *réponse* de Cambronne, à Waterloo.

pagnie dans ses États ; il se montrait aussi confiant que le roi Voltaire, abritant en son château de Ferney un de ces abominables Jésuites, en qualité de chapelain.

Devons-nous ajouter encore un mot sur ces jugements célèbres de nos parlements ? Oui, car ce mot leur fait honneur. Si la majorité nous condamna, ce fut partout à la pluralité d'un petit nombre de voix : de deux ou trois en plusieurs villes, comme Aix, Rennes, Toulouse, Rouen, etc., où cependant les *Comptes-rendus* furent si violents, si passionnés, si pleins de falsifications et d'artifice ! Oui, nous le dirons à la gloire de la magistrature française, il se trouva dans nos parlements plus de trois cents juges que, ni l'impiété du siècle, ni la pression d'un public fanatisé par les passions du jour, ni les fureurs de la presse, ni les entraînements de l'esprit de corps, ni les flatteries, ni les me-

naces ne purent forcer à nous déclarer coupables. Plusieurs même nous défendirent courageusement, au risque de se perdre sans nous sauver; et cela sans être de nos amis, mais uniquement par amour de la justice qu'ils avaient juré de rendre à tous et toujours.

Nous avons cru devoir signaler ce fait si honorable pour notre ancienne magistrature et si peu remarqué, dans un siècle où les applaudissements de la foule et de la presse étaient uniquement réservés aux turpitudes de l'époque.

Une dernière objection nous reste à résoudre; elle est surtout de ce siècle; on nous dit : Soit, vous avez été jugés par des hommes passionnés, trompés ou mal informés, et vous êtes venus à mauvaise heure; mais enfin vous avez été condamnés par les premiers tribunaux du royaume, et tout jugement rendu

dans les formes a pour lui l'axiome des jurisconsultes : *La chose jugée doit être tenue pour vraie.*

Sans énumérer toutes les circonstances et tous les cas où l'aphorisme de palais ne peut être appliqué sans injustice, nous nous bornerons à repousser son application aux jugements de 1762. Et d'abord nous nierons le jugement lui-même : il n'y a pas eu de *jugement* proprement dit, mais simplement *accusation* et *condamnation*. En effet, qu'a-t-on vu dans ce procès, un des plus célèbres de l'histoire? Un fait incroyable : des accusés non cités, non interrogés, non entendus, non confrontés, non défendus ; toute loi, naturelle ou écrite, ouvertement violée ; les coutumes immémoriales, les formes de procédure méprisées. Et, de ce fait incroyable et trop peu remarqué, nous produisons aujourd'hui une preuve palpable. Sans doute le fait de la prévarication avait été signalé,

constaté, flétri par le dix-huitième siècle lui-même; mais les détails, mais les pièces nous manquaient; mais l'historique des faits restait dans l'ombre que le parlement avait épaissie et pour cause.

Maintenant, nous l'espérons, les *Mémoires du Président d'Éguilles* vont jeter assez de lumière sur les juges et les jugements de 1762, pour enlever aux amis des parlements la suprême consolation de répéter le *dura lex, sed lex* : vous avez été *jugés*, et votre *condamnation* n'a jamais été cassée et révoquée.

A ces légistes quand même, nous recommandons la lecture des *Mémoires du Président d'Éguilles*, et nous les prions de nous dire, après avoir examiné le long récit de tant de prévarications et d'illégalités, si nous avons été jugés, et si la chose jugée est l'expression de la vérité? Oui, après cet examen, on se demandera si jamais les tribunaux français ont agi avec plus de parti pris, de passion,

de violence et d'injustice. Oui, pour faire pâlir les excès de ces tribunaux, il faut attendre ceux de la Révolution. On vit alors dans les prisons de la Convention, devenues les salles d'attente du dernier jour et le vestibule de la guillotine, on vit alors de ces anciens membres des parlements appelés eux aussi des *ci-devant*, se frapper la poitrine et reconnaître la main de Dieu laissant tomber le fatal couteau sur la tête, maintenant blanchie, de ces jeunes sénateurs qui avaient proscrit les Jésuites; et leur faire expier, en 1793, les iniquités de 1763.

Nous le savons, les libres-penseurs du dix-neuvième siècle ne veulent pas voir, dans la révolution de 93, un châtiment des folies et des crimes du dix-huitième siècle ; ils ne veulent pas y reconnaître la main de Dieu; et, pour eux, les terribles expiations de cette époque sont de simples convulsions, inséparables de l'enfantement de la liberté ! De tels

entêtements dans le faux n'admettent aucune discussion : comment faire voir la main de Dieu, sa providence, à ceux qui nient son existence elle-même ? Comment faire lire dans l'histoire, celle du gouvernement temporel de la Providence, à des aveugles volontaires *et nolentes intelligere* ?

Mais revenons aux *Mémoires du Président d'Éguilles*. Dans la notice en tête de ces Mémoires nous expliquons comment et pourquoi ils paraissent après un siècle entier, pour faire réviser les iniques jugements de 1762 . Il suffira de rappeler ici, que, lors de notre procès, si les accusateurs et les ennemis des Jésuites avaient toute liberté de parler et d'écrire, les accusés n'avaient pas le droit de se défendre; et chaque fois que leurs amis voulurent user de ce droit imprescriptible, ils provoquèrent de nouvelles rigueurs contre la Compagnie, tout en s'exposant eux-mêmes à de graves condamnations. Et cependant

combien de fois n'a-t-on pas reproché aux Jésuites, et leur confiance aveugle en la bonté de leur cause, et leur excessive réserve à parler, avant leur procès, quand déjà l'orage annonçait la tempête où ils devaient sombrer ; et leurs justifications posthumes, venant jeter tardivement des fleurs sur un tombeau gardé à vue par leurs ennemis !

Le reproche fait aux Jésuites, de n'avoir pas su se défendre, de n'avoir pas essayé d'éclairer à temps l'opinion publique, est-il d'ailleurs bien fondé ? On en peut douter, si l'on se rappelle que les accusations, vieilles comme la Compagnie elle-même, et cent fois victorieusement réfutées, n'avaient rien de nouveau, si ce n'est un notable degré d'acharnement excité par l'espoir du succès. Sans doute, il n'est jamais inutile de rétablir la vérité, et les Jésuites pouvaient la défendre en se défendant : leur faute peut se réduire à un excès de prudence et de con-

fiance; elle pouvait, elle devait être évitée; mais il faut bien le dire aussi, nos apologies n'auraient probablement pas retardé notre chute, d'une heure.

Du reste, on le sait, dans le sein même de la Compagnie, les opinions étaient divisées sur l'opportunité d'un combat de plume. Les uns y voyaient une chance de salut; les autres jugeant les raisons inutiles, devant un parti pris, craignaient, en se défendant, d'irriter sans profit, et d'aggraver la situation. Ce dernier avis, peut-être d'une excessive prudence, était celui des supérieurs, il l'emporta naturellement, comme le raconte M. Crétineau-Joly, citant l'*Appel à la raison*, du P. Balbani : « Tandis que les Jésuites étaient accablés de « libelles et poursuivis par des arrêts, les « supérieurs des trois maisons (de Paris), « trop confiants dans leur innocence, peut- « être aussi dans les paroles qu'on leur don- « nait, s'occupaient moins du soin d'écrire

« pour leur justification, que du soin d'em-
« pêcher qu'on écrivît. Le Révérend Père
« Provincial porta même son attention trop
« scrupuleuse, jusqu'à défendre, *en vertu de*
« *la sainte obéissance,* de rien publier là-
« dessus ; et sa loi fut une sorte de charme
« qui suspendit plus d'une plume bien taillée.
« —Nous n'examinerons pas ici, laquelle des
« deux fut plus *aveugle*, de la *défense* ou de
« l'*obéissance.* »

Le P. Balbani, dont l'obéissance n'avait pas été complétement *aveugle*, s'empressa, à peine sécularisé, de publier son *Appel à la raison,* imprimé, et pour cause, à cent lieues de la Bastille, et à deux cent cinquante, comme il le dit lui-même, du galetas breton, où la liberté de la presse le forçait à se cacher.

Si les Jésuites, par un excès de prudence, jugèrent à propos de se taire, il n'en fut pas de même de leurs amis : plusieurs se mirent à l'œuvre, et, malgré la précipitation de leurs

réfutations des *Comptes-rendus*, ils réussirent à souhait au gré des honnêtes gens, mais beaucoup trop au sentiment des persécuteurs. Et de fait, la magistrature, furieuse de voir rire à ses dépens, rendit arrêts sur arrêts, et donna force besogne à l'exécuteur des hautes-œuvres, chargé de brûler tous ces écrits, où l'on mettait le parlement en contradiction avec lui-même; où l'on relevait les faussetés contenues dans les *Comptes-rendus* et les arrêts ; où l'on rendait ridicules, des juges se faisant théologiens, canonistes et prédicateurs du *plus parfait*, à la façon des jansénistes.

Mal en prit aux écrivains qui laissèrent deviner leurs noms : ils eurent tout juste le temps de se sauver en pays étranger, comme fit l'abbé de Caveirac condamné *au carcan* pour avoir fait rire aux dépens de Nosseigneurs du parlement (1).

(1) Le 12 janvier 1763, d'Alembert écrivait à Voltaire :

L'abbé Dazès fut plus heureux ou plus adroit, il se fit imprimer à Anvers, et ses deux volumes intitulés *Compte-rendu des Comptes-rendus* eurent tout le succès que peut espérer, en France, un homme de bon sens jetant à pleines mains le ridicule et l'odieux sur un pouvoir qui se faisait hypocrite et persécuteur. Malgré la vigilance de la magistrature blessée au vif, les dix mille exem-

---

« Le châtelet vient de décréter *Caveirac* de prise de corps, « pour avoir fait (ou supposé avoir fait) *l'Appel à la raison*, « en faveur des Jésuites. Tous ces fanatiques en appellent « de part et d'autre à la raison; mais la raison fait pour « eux comme la mort : *la cruelle qu'elle est se bouche les « oreilles et les laisse crier.*

« On dit que *Frère* Griffet pourrait bien se trouver impli- « qué dans l'affaire de *Caveirac*, qui très-sagement a pris « la fuite. Notez que ledit *Caveirac* est l'auteur de l'*Apo- « logie de la Saint-Barthélemy*, pour laquelle on ne lui a « pas dit plus haut que son nom; mais on veut le pen- « dre pour l'*Apologie des Jésuites*. Au surplus, pourvu qu'il « soit pendu, n'importe le pourquoi. Le parlement vient « de faire pendre un prêtre pour quelques mauvais pro- « pos; cela affriande *ces Messieurs*, et l'appétit leur vient « en mangeant. »

plaires de la première édition coururent toute la France et l'Europe. La seconde édition, soi-disant imprimée à Arles, eut le même succès. De nos jours encore, cette mordante réplique aux *Comptes-rendus* a le charme de la nouveauté : le vrai ne vieillit pas. Grâce à ce fond solide du vrai, le travail de l'abbé Dazès, nécessairement fait à la hâte, réfute cependant, sinon toutes, du moins les attaques capitales des *Comptes-rendus*, au

---

Peu de jours après, Voltaire répondit à son compère d'Alembert :

« Pour l'autre prêtre qu'on a pendu pour avoir parlé, « il me semble qu'il a l'honneur d'être unique en son « genre ; c'est, je crois, le premier depuis la fondation de « la monarchie, qu'on se soit avisé d'étrangler pour avoir « dit son mot ; mais aussi on prétend qu'à souper chez « les Mathurins, il s'était un peu lâché sur l'*abbé Chauve-« lin* ; cela rend le cas grave ; et il est bon que *ces Mes-« sieurs* apprennent aux gens à parler.

« Depuis quelques temps les folies de Paris ne sont pas « trop gaies ; il n'y a que l'opéra comique qui soutienne « l'honneur de la nation. »

On voit comment nos deux libéraux parlaient entre eux de la liberté.

parlement de Provence, et le sieur Ripert de Monclar y est particulièrement maltraité. Sa grammaire, son style, sa logique, son éloquence et malheureusement sa bonne foi y sont cruellement malmenés.

Maître Ripert chargea le parlement de Paris de répondre pour lui et d'ordonner, par arrêt, qu'on eût à cesser de rire à ses dépens. Nosseigneurs de Paris ne se firent pas prier : l'odieux les trouvait impassibles, mais le rire les agaçait, et la crainte du ridicule les exaspérait ; aussi voyons-nous par l'arrêt rendu le 24 février 1764 et portant condamnation du maudit ouvrage, et de trois autres publications *ejusdem farinæ*, combien la justice était émue. Le sieur Omer Joly de Fleury (le Monclar de Paris) porta la parole devant toutes les Chambres assemblées. Il est impossible d'entendre un magistrat plus indigné : son réquisitoire est un chef-d'œuvre de fureur contenue sous des

phrases solennellement académiques. Voici le début, sur l'abbé Dazès : « L'auteur, dit « maître Joly, commence dès la préface, à « prendre le ton le plus insultant et le plus « audacieux que jamais écrivain puisse se « permettre. Il s'y fait gloire de provoquer « contre lui le glaive de la justice, de la « solliciter même pour qu'elle frappe de la « flétrissure la plus infamante l'ouvrage qu'il « produit; le mépris public de l'autorité « conduit bientôt à la révolte, et cet écrit « en porte tous les caractères (1). »

(1) Voici la première page du livre dénoncé par maître Joly de Fleury. Si l'auteur avait eu l'intention de mettre en mouvement la bile de MM. les Procureurs, il a pu voir son succès dépasser ses espérances; il débute ainsi :

« L'imprimeur chargé de la première édition de cet ouvrage en avait tiré dix mille exemplaires, et, pour les débiter promptement, il avait adressé en forme de supplique une épître dédicatoire à MM. du parlement de Provence. Il leur disait du ton le plus sérieux et le plus touchant: *Brûlez-moi, Messeigneurs, brûlez-moi et ma fortune est faite.* La fortune a plus fait pour lui qu'il n'osait espérer. Le parlement de Paris a daigné faire brûler l'ouvrage

Une fois lancé dans le style véhément, maître Joly va toujours *crescendo* durant près de vingt pages *in-quarto* et finit par réclamer, comme il convenait, une nouvelle *brûlure* pour le livre, ne pouvant saisir l'auteur. Nous aurions volontiers donné en entier ce spécimen de style emporté, c'est du Démosthène de trois ou quatrième choix. Malheureusement ces longues pages, grand format, demanderaient trop de place : nous

---

au pied du grand escalier, et tout de suite les exemplaires de la première édition ont été enlevés. L'imprimeur se réjouit et se réjouira toute sa vie de cette heureuse brûlure. L'auteur n'en a sans doute pas pleuré, il devait s'y attendre, il a pu en être flatté. Si son ouvrage n'eût point rempli son objet, s'il n'eût été que médiocre on n'y eût pas fait d'attention. C'est parce que le parlement l'a jugé très-solide et très-convainquant qu'il y a répondu à sa manière, c'est-à-dire en le faisant brûler. Cette manière de répondre, si aisée et devenue si fort à la mode depuis quelques années, ne prouve que l'autorité du parlement, et l'abus qu'il en fait. Le public sait apprécier des condamnations émanées de magistrats qui sont en même temps *juges et parties*. On leur dispute la compétence, on leur met sous les yeux l'irrégularité de leurs démarches,

regrettons de ne pouvoir les transcrire ici, car elles contiennent des choses curieuses, mais la plus remarquable de toutes est celle-ci, assez éloignée du genre de Démosthène, c'est que l'orateur est si fâché, si furieux, si pressé de brûler *sa partie,* qu'il oublie de la réfuter, comme aussi de prouver une seule de ses propres assertions : oubli fâcheux, car *déclamer* n'est pas absolument synonyme de *prouver*, sinon quand on parle ou qu'on écrit contre la Compagnie et ses amis.

---

on fait voir la nullité et la fausseté des motifs qu'ils ont eu la maladresse de rapporter pour colorer leurs arrêts, et ils condamnent au feu les ouvrages où tout cela est démontré. Des condamnations de cette sorte ne signifient rien, et, comme l'a dit dans sa lettre pastorale un des plus grands prélats du Royaume (Mgr l'évêque de Langres), l'opprobre que les magistrats prétendent y attacher *est bien peu de chose aux yeux même des hommes*. On voudrait d'autres preuves de leurs droits et de l'équité de leurs jugements. Inutilement en cherche-t-on dans les réquisitoires qui précèdent leurs arrêts. On y trouve des sophismes, des contradictions, des répétitions des mêmes principes et des mêmes faits, mille fois démontrés faux, beaucoup de déclamations, de grands mots, et rien de plus », etc.

Nous croyons inutile de poursuivre l'examen des publications pour et contre la condamnation des Jésuites ; dans toutes, le fond est le même ; les arguments et les conclusions semblables.

Mais si nous devons, par amour de la brièveté, laisser de côté, sans même les indiquer, tant de publications qu'on s'arrachait il y a cent ans, nous ne pouvons omettre de signaler à la reconnaissance de la Compagnie et des catholiques, trois monuments qui survivront à jamais dans l'histoire de l'Église : nous voulons parler des Actes de l'épiscopat français, de la lettre de Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, et de la bulle du souverain pontife Clément XIII. Ces trois justifications de la Compagnie effacent toutes les autres ; elles sont la réponse péremptoire à toutes les attaques, une réfutation complète de tous les pamphlets, et la cassation de tous les arrêts des parlements.

Ainsi les parlements, d'accord avec les pamphlétaires de toutes les couleurs, déclaraient notre *Institut* et nos vœux impies; notre doctrine immorale, notre enseignement dangereux, et notre existence un péril. Mais l'Église de France, approuvée par le Saint-Siége, louait notre *Institut*, nos vœux, nos œuvres et nos travaux, et, en même temps condamnaît nos accusateurs et nos juges. Rome avait parlé comme l'épiscopat français; notre cause était gagnée, aux yeux des catholiques, en dépit de tous les arrêts de suppression et de bannissement.

Notre but n'ayant pas été de refaire ici l'histoire de notre suppression en France, ni même d'en indiquer les menus détails, nous renvoyons aux nombreux ouvrages où elle se trouve amplement racontée. M. Crétineau-Joly en a publié un récit très-abrégé et néanmoins assez complet, assez intéressant, pour donner une idée vraie des causes

et des effets de notre suppression en France. (*Voy. tom. V, chap. VI, 3e Edit.*) Cet auteur est favorable à la Compagnie, soit! Nous en convenons; mais son récit, appuyé sur d'incontestables documents historiques, n'a jamais été sérieusement réfuté, ni même attaqué par des adversaires qui se respectent.

Si nous pouvons laisser de côté le long récit des faits, nous devons cependant les apprécier sommairement, et signaler à l'admiration de toutes les âmes loyales, de tous les hommes de cœur, l'immortel dévouement et le courage de nos défenseurs.

Dans l'impossibilité de signaler et de louer tous ces dévouements, nous rappellerons au moins celui de l'épiscopat français et particulièrement celui de son plus illustre représentant l'archevêque de Paris. Un jour nous raconterons — nous en avons le désir et l'espérance — les luttes héroïques de Christophe de Beaumont, que ses contemporains, pré-

venant la postérité, ont surnommé l'Athanase français. Mais avant tout parlons des protestations du clergé, représenté par ses membres les plus éminents, dans les assemblées de 1761 et 1762.

On avait accusé la Compagnie, et répété à satiété sur tous les tons : « qu'elle entravait et mécontentait l'épiscopat ». Louis XV le consulte sur ce fait et sur la question de savoir s'il convenait de conserver la Compagnie en France.

Les évêques réunis à Paris en 1761 répondent d'une voix unanime (moins celle du janséniste Fitz-James): Votre Majesté est priée de conserver et protéger la Compagnie de Jésus, utile au bien de ses sujets et de l'Église.

L'année suivante, et dans le but d'arrêter le parlement, nouvelle protestation, plus solennelle et plus vigoureuse, adressée au roi. Une députation du clergé portait à Versailles

le vœu et les représentations de l'épiscopat.

Le 9 mai 1762, Mgr Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Narbonne, grand aumônier de France, et transféré cette même année au siége de Reims, et dès lors, premier pair du royaume, fut admis à l'audience de Leurs Majestés, le roi et la reine, à la tête des députés du clergé. Portant la parole au nom de l'Église de France il affirma très-énergiquement et son dévouement au roi et la nécessité, pour Sa Majesté, comme pour les évêques, de résister sans peur et sans faiblesse aux attaques de l'impiété, aux entreprises des parlements. *Malheur à nous*, disait le prélat, *si nous dissimulions des entreprises aussi réitérées, qu'elles ont été inconnues jusqu'à nos jours*.

Bientôt une seconde démarche du clergé venait confirmer la première : une lettre adressée au roi, en faveur de la Compagnie, était signée par tous les membres de l'assem-

blée : cette lettre, et de nouvelles réclamations contre les actes du parlement, rédigées en forme de remontrances, furent portées à Versailles. Mgr de La Roche-Aymon lut à Louis XV la lettre du clergé, et certainement il fallait du courage pour s'exprimer avec une telle énergie, devant un prince qui craignait tant de choses, plus que Dieu et sa propre conscience. Cette conscience avait parlé comme La Roche-Aymon ; mais Louis, une fois de plus, n'osa se montrer roi, et la protestation de nos évêques demeura sans effet : ce fut toutefois une belle épitaphe pour le tombeau que les parlements nous creusaient sous les yeux de Louis XV.

Pour être restée sans effet, la protestation du clergé n'en est pas moins un monument pour la Compagnie ; et nous espérons qu'on ne s'apercevra pas trop de la longueur du fragment que nous allons transcrire ici :

« Sire, en vous demandant aujourd'hui la

conservation des Jésuites, nous avons l'honneur de présenter à Votre Majesté le vœu unanime de toutes les provinces ecclésiastiques de son royaume. Elles ne peuvent envisager sans alarmes la destruction d'une société de religieux recommandables par l'intégrité de leurs mœurs, l'austérité de leur discipline, l'étendue de leur travail et de leurs lumières, et par les services sans nombre qu'ils ont rendus à l'Église et à l'État.

« Cette Société, Sire, depuis la première époque de son établissement, n'a cessé d'éprouver des contradictions : les ennemis de la foi l'ont toujours persécutée, et, dans le sein même de l'Église, elle a trouvé des adversaires, aussi dangereux rivaux de ses succès et de ses talents, qu'attentifs à profiter de ses fautes les plus légères...

« Et qui aurait pu prédire l'orage affreux qui les menaçait (les Jésuites)? Leurs Constitutions déférées au parlement de Paris sont

un signal qui est bientôt suivi par les autres parlements; et dans un délai si court, qu'à peine aurait-il été suffisant pour l'instruction d'un procès particulier.... sans entendre les Jésuites, sans admettre leurs plaintes et leurs requêtes, leurs Constitutions sont déclarées impies, sacriléges, attentatoires à la majesté divine, et à l'autorité des deux puissances; et, sous le prétexte de qualifications aussi odieuses qu'imaginaires, leurs colléges sont fermés, leurs noviciats détruits, leurs biens saisis, leurs vœux annulés...

« Nous cherchons en vain les causes qui ont pu armer la sévérité des lois : on ne reproche aux Jésuites aucun crime; un magistrat, célèbre dans cette affaire, convient même qu'ils ne peuvent être accusés du fanatisme qu'il attribue à l'ordre entier; et pour avoir un prétexte de les condamner, on est obligé de renouveler d'anciennes imputations contre leur doctrine et leurs Constitutions. Mais si

cette doctrine et ces Constitutions sont aussi condamnables qu'on le suppose, comment se peut-il faire qu'aucun Jésuite de votre royaume ne soit coupable des excès qu'on prétend qu'elles autorisent ? Quelle étrange contradiction que de proposer comme des sujets fidèles et vertueux, les membres d'une société qu'on assure être vouée, par serment, à toute sorte d'horreurs, et de supposer que des milliers d'hommes puissent être attachés à des principes qui révoltent la nature et la religion, sans qu'aucune de leurs actions se ressente de la source empoisonnée qui doit les corrompre !

« Nous ne vous répéterons point, Sire, tout ce que les évêques assemblés par vos ordres, au mois de décembre dernier, ont eu l'honneur d'exposer à Votre Majesté au sujet des Constitutions des Jésuites. Après les éloges qu'en ont faits le concile de Trente, l'Assemblée de 1574, et plusieurs Papes qui ont illustré la chaire de saint Pierre par l'éclat

de leurs lumières et de leurs vertus, comment a-t-on pu oser les traiter d'impies et de sacriléges ?...

« Ainsi, tout vous parle, Sire, en faveur des Jésuites. La religion vous recommande ses défenseurs, l'Église ses ministres, les âmes chrétiennes les dépositaires du secret de leur conscience, un grand nombre de vos sujets les maîtres respectables qui les ont élevés, toute la jeunesse de votre royaume, ceux qui doivent former leur esprit et leur cœur. Ne vous refusez pas, Sire, à tant de vœux réunis ; ne souffrez donc pas que, dans votre royaume, contre les règles de la justice, contre celles de l'Église, contre le droit civil, une Société entière soit détruite sans l'avoir mérité. L'intérêt de votre autorité même l'exige ; et nous faisons profession d'être aussi jaloux de ses droits que des nôtres.

« Les archevêques, évêques et autres ecclé-

siastiques, députés, composant l'Assemblée du clergé de France. » (*Voy. Procès-verb des assemblées gén. du clergé de France*, *t.* VIII.)

Nous l'avons dit, Mgr de La Roche-Aymon avait exprimé les sentiments de la conscience royale et toujours catholique de Louis XV ; l'impression avait été vive. Mais bientôt cette conscience s'endormait de nouveau, magnétisée par la Pompadour. Déjà cette courtisane, complice des parlements, avait profité du sommeil de son royal esclave pour remplacer son sceptre par une quenouille; et ce n'était pas avec ce nouvel insigne de la royauté que Louis XV pouvait arrêter les usurpations de ses parlements.

Puis, à cette époque, la France était doublement humiliée; à l'intérieur par les scandales, à l'extérieur par les revers : il fallait la distraire pour l'empêcher de sentir sa honte : on lui donna la tragi-comédie des

Jésuites. Les acteurs s'acquittèrent en perfection de leurs rôles : le succès de la pièce, jouée au bénéfice du parlement, fut complet. D'Alembert, le feuilletoniste d'alors, applaudit sans vergogne les turpitudes de ses amis, et, dans son compte-rendu, il écrivait avec l'épanouissement le mieux senti et son habituelle effronterie : *Quant à nous, malheureuse et drôle de nation, les Anglais nous font jouer la tragédie au dehors, et les Jésuites la comédie au dedans. L'évacuation du collége de Clermont nous occupe beaucoup plus que celle de la Martinique. Par ma foi, ceci est très-sérieux, et les* CLASSES *du parlement n'y vont pas de main-morte. Ils croient servir la religion, mais ils servent la raison sans s'en douter; ce sont des exécuteurs de la haute justice pour la philosophie, dont ils prennent les ordres sans le savoir.* Nous pourrions continuer nos citations, mais il faudrait aborder

des pensées encore plus cyniques ; on peut d'ailleurs juger du reste par ce mince échantillon.

Les démarches, les protestations du clergé et de l'épiscopat ne purent sauver la Compagnie : ses ennemis avaient usurpé l'autorité du roi et juré de nous perdre : ils tinrent parole : le 6 août 1762 notre arrêt de mort, minuté depuis un an, était prononcé. Louis XV en fut *peiné*, mais il se tut (1).

(1) « Lors de l'expulsion des Jésuites, le P. Frey de Neuville présenta requête au parlement pour, vu son grand âge, obtenir permission de rester en France ; il était né en 1693. Le parlement rejeta sa requête. Louis XV, en étant instruit, dit au duc d'Ayen : J'ai appris que le parlement a rejeté la requête du P. de Neuville, *j'en suis fâché.* Le duc répondit : Sire, vous en êtes fâché et vous êtes Roi ! Le Roi repartit : *Veux-tu que je me fasse égorger une seconde fois?* Va lui dire que je lui donne mille écus pour son voyage. Le duc d'Ayen partit aussitôt et exécuta sa commission. »

« Je tiens ce fait, nous dit un de nos anciens Pères, de la bouche même du P. de Neuville, alors à Vitré, où il était convenu qu'il viendrait finir ses jours. »

Ce fait, et tant d'autres beaucoup plus graves, nous mon-

Les courageux mandements, les lettres pastorales de nos évêques, se transformèrent en oraisons funèbres : la plus célèbre de toutes, celle de Mgr Christophe de Beaumont

---

trent le malheureux prince, averti, éclairé par sa conscience, mais cédant toujours à la peur, ce sentiment si peu royal.

Et de quoi donc avait-il peur, *Louis-le-bien-aimé*? Mais, un peu de tout, *même de l'enfer!* comme osent bien le lui reprocher les immondes écrivains de l'époque (*Voy.* Barbier, VIII-301). Mais ce qui le mettait au-dessus de cette salutaire frayeur, c'était la peur de ses pairs en immoralité, les Richelieu et autres corrupteurs de la morale publique; c'était la peur des philosophes, mais surtout celle des parlements et de leur odieuse protectrice, la Pompadour.

Quand cette femme reçut la visite du beau-père de son roi, et roi lui-même, venant par un acte d'héroïque humilité lui recommander la cause des Jésuites, elle prit des airs de reine, et lui répondit : Sa Majesté a, dans ce moment, trop besoin de ses parlements pour les mécontenter au sujet des Jésuites. (*Voy. Mém. du Prés. d'Éguilles, page 297.*)

D'un côté, cette crainte de mécontenter les parlements, et de l'autre, le désir de ne pas froisser son beaupère, son épouse et son fils, entraînèrent Louis XV à jouer un peu la comédie : d'une part, il donna un édit pour arrêter les parlements dans leur œuvre de destruction, et de l'autre, il n'en exigea pas l'exacte exécution. Plus tard on l'entend

valut à son auteur l'exil et la persécution. Sa lettre, chef-d'œuvre de raison, avait mis le parlement en fureur et cela se comprend; jamais de plus importantes vérités n'avaient

---

se plaindre de la négligence des magistrats à exécuter les prescriptions de l'édit, et, tout aussitôt, se contenter des mauvaises excuses alléguées par le premier Président. « Aussi le parlement, dit Barbier (sous la date du 28 « mars 1762), a-t-il été content... ce qui fait penser à bien « des gens que le roi abandonne les Jésuites, que cela « est de concert, et qu'il n'a envoyé cet édit, assez mal « conçu, que pour se rendre aux importunités de la fa- « mille royale. »

Il fallait cependant que la comédie eût un dénouement: Louis XV, comme on devait s'y attendre, céda sur toute la ligne, et malgré sa conscience; mais avant de ratifier, par sa signature, les arrêts des parlements, il écrivait, en manière de protestation, à son ministre Choiseul:

« Je n'aime point cordialement les Jésuites; mais toutes « les hérésies les ont toujours détestés, ce qui est leur « triomphe. Je n'en dis pas plus. Pour la paix de mon « royaume, si je les renvoie contre mon gré, du moins « je ne veux pas qu'on croie que j'adhère à tout ce que « les parlements ont dit et fait contre eux.

« Je persiste dans mon sentiment, qu'en les chassant, « il faudrait casser tout ce que le parlement a fait contre « eux.

« En me rendant à l'avis des autres, pour la tranquil-

été mieux et plus énergiquement exprimées. *En conséquence* elle fut remise au bourreau pour la flétrir ; puis on en rechercha tous les exemplaires afin de les détruire, et cela, avec une rage inouïe, des perquisitions révoltantes, et des excès à soulever le cœur. Jamais les productions les plus infâmes n'avaient été poursuivies de la sorte et l'objet de plus ardentes répressions.

« lité de mon royaume, il faut changer ce que je propose, « sans quoi je ne ferai rien. Je me tais, car je parlerais « trop. » (*Voy.* Crétineau-Joly, t. V, p. 233.)

Voilà comme parlait l'héritier de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV. Quelle confusion devait éprouver ce triste successeur de tant de véritables rois en regardant leurs portraits !

Après avoir signalé les faiblesses de Louis XV, et parlé de lui comme nous avons dû le faire, nous croirions inutile de protester de notre respect pour la plus vénérable famille de l'Europe, et les trônes qu'elle illustra ; si des esprits exagérés ne confondaient maladroitement la personne d'un roi, avec la royauté ; elle, toujours si grande et toujours éminemment respectable, lors même que la couronne royale est comme flétrie par la tête qui la porte.

Mgr de Beaumont exilé, vilipendé par le parlement, fut consolé et glorifié par l'évêque des évêques : Clément XIII, le Grégoire VII de ce siècle, lui écrivait le 15 février 1764 : « Nous ne pensons pas que « vous ayez été surpris, ni étonné, qu'après « la publication de votre dernière instruction « pastorale, dans laquelle vous avez entre- « pris, avec tant de gloire pour vous, et avec « l'approbation des gens de bien, de dé- « fendre la divine autorité de l'Église, il se « soit élevé contre vous un orage si violent « et si cruel. Ni les périls dont vous étiez « menacé, ni les travaux que vous auriez à « soutenir, ni les peines et les afflictions « d'esprit que l'on vous avait déjà suscitées, « n'ont pu vous empêcher de remplir un « devoir que vous imposait l'épiscopat. Ces « anciens défenseurs de la religion, qui se « sont livrés pour elle à toutes sortes de « combats, admireraient, s'ils revenaient au

« monde, votre fermeté et votre force sacer-
« dotale. — Aussi, croirions-nous ne pas
« entrer assez pleinement dans ce que vous
« vous êtes proposé, si nous cherchions ici
« à vous consoler de ce que vous avez eu
« des mauvais traitements à essuyer, et de ce
« qu'on vous a arraché du sein d'une
« Église que vous chérissiez comme votre
« épouse.... Nous devons donc plutôt nous
« réjouir dans le Seigneur, vénérable Frère,
« de ce qu'il vous a donné un si grand cou-
« rage que vous n'ayez pas hésité de sacri-
« fier vos biens et votre vie même, s'il le
« fallait.... Pour vous, vénérable Frère, que
« nous regardons comme un modèle que
« Dieu a voulu donner de l'ancienne dis-
« cipline et de la vigueur épiscopale, nous
« vous portons continuellement dans notre
« cœur et nous ne cesserons de faire les plus
« grands efforts pour vous aider par tous
« les moyens possibles à sortir de cette effroya-

« ble tempête qui semble vouloir anéantir
« avec vous presque toute l'Église de
« France, etc... »

Bientôt Clément XIII, après avoir consolé le pasteur, voulut faire entendre sa voix aux persécuteurs du prélat, aux destructeurs de la Compagnie; mais sa parole fut méprisée, ses brefs mis à néant. Le vertige avait saisi ces magistrats qui, après avoir mis le pied dans l'Église et s'être faits docteurs en droit canon, transformaient le parlement en concile œcuménique pour juger la doctrine, les bulles des Souverains-Pontifes; donner, sous forme d'arrêts, des limites à la puissance spirituelle des Papes, et déterminer les points où il serait désormais loisible aux français de leur obéir.

La révolution religieuse était commencée; les principes étaient posés, et, si les parlements avaient été conséquents, ou la France aussi avancée qu'eux, on n'aurait pas mis

trente ans pour arriver à la *Constitution civile du clergé* (1).

Avant de proscrire les Jésuites, on leur avait reproché, — et les avocats du parle-

---

(1) Notre assertion semblerait fort exagérée, si l'on ne se rappelait les tristes emportements de la magistrature, à l'époque dont nous parlons. Pour ceux qui les auraient oubliés, nous donnerons un spécimen de l'éloquence parlementaire en 1765. Nous choisissons, entre beaucoup d'autres d'égale force, le discours de *Rentrée* prononcé le 1[er] octobre devant Nosseigneurs du parlement d'Aix, et plus de quatre cents auditeurs, par l'*Avocat-général* dont nous tairons le nom, un des plus honorables de la Provence.

Voici le début de l'orateur : « Les lois ne sont autre « chose que les divers rapports des établissements néces- « saires à la sûreté de la loi naturelle; la connaissance « de cette loi doit être l'unique étude des magistrats. Par « elle ils auront la clef des lois divines et humaines, rien « ne leur échappera, dans le droit public, *les matières les « plus abstraites de la théologie seront à leur portée*; la pro- « fondeur du dogme n'aura rien qui les effraie, ils y « ramèneront les ministres toutes les fois qu'ils s'en écar- « teront, etc.

« L'esprit des lois a dégénéré chez presque toutes les « nations; on s'est écarté de la loi naturelle; une grande « partie de nos lois sont une suite du gouvernement féo- « dal. *L'envie d'asservir le peuple fit recourir à la religion.*

ment n'avaient pas voulu se priver d'ajouter une telle dérision à leurs autres insultes — on leur avait reproché de ne s'être pas défendus ! On a vu comment la défense était

---

« La superstition est le frein le plus propre à gouverner « les hommes. On vit alors se répandre *la barbare théo-* « *cratie*. On prêcha un Dieu cruel, à la place d'un Dieu « de miséricorde, et l'esprit des ténèbres succéda à l'ange « de lumière. Les ministres de l'autel ne s'oublièrent pas, « en profitant pour eux-mêmes de ce que le despotisme « exigeait d'eux. Ils excitèrent aux plus étranges attentats « pour obtenir par le fanatisme ce que la piété raisonnée « leur refusait : prêtres, pontifes, législateurs, ils éta- « blirent une nouvelle doctrine adaptée uniquement à « leur intérêt ; ils entraînèrent à l'erreur les peuples, les « grands, les Rois et les *Conciles*. Les politiques de la « Cour leur suggérèrent de mettre sur le trône de saint « Pierre un vieillard décrépit, dont l'imbécillité de l'âge « se prêtât à tout ce que l'esprit d'intrigue peut désirer. « Ce superbe pontife, esclave de ceux qui gouvernent sous « lui, enchaîna de ses mains au char de l'intérêt, *la gloire*, « l'honneur et *la vérité*. Pierre disait : Je ne suis qu'un « homme, mais on a substitué, à un Dieu fait homme, un « homme dont *on fait un Dieu*.

« C'est de la bouche d'un Hildebrand qu'on a fait sortir « des maximes qui sont des imprécations; des oracles qui « sont des blasphèmes; le successeur des Apôtres a ré- « pandu des anathèmes dans l'univers.

libre! On brûlait les livres; on mettait au carcan, ou l'on pendait les gens qui pensaient tout haut; on exilait les évêques qui parlaient pour nous, et l'on outrageait le Souverain-Pontife lui-même, notre plus puissant protecteur.

« La conduite de nos ministres nous fait *regretter le* « *paganisme*, autant au-dessus du fanatisme qu'il peut être « au-dessous de la religion chrétienne. Le corps du clergé « national, oubliant son plus beau titre (qui est d'être « Français), se livre à un esclavage systématique ultra- « montain, dans l'intention de se conserver des priviléges « odieux, qui ne sauraient subsister avec la liberté gal- « licane. Si nous le suivions dans son enseignement nous « ne serions bientôt plus Français, hommes, mais fana- « tiques Romains. Oubliant leur divin Législateur, qui dit « que son empire n'est point de ce monde, et qui leur « promet de les faire régner dans une autre vie avec lui, « ils lui répondent : Nous sommes les maîtres du monde, « nous aimons mieux dominer ici-bas que de régner avec « vous dans le ciel. Que les rois de la terre (s'il en est « encore) n'existent que par une soumission aveugle au « *Jupiter du Capitole* », etc......

Tout le discours est de cette force et dans ce goût : on pourrait le croire composé, pour être lu aux députés de l'*Italie une*, réunis à Florence, en attendant *leur capitale définitive*, et signé Garibaldi.

La haine ne sait jamais s'arrêter, quand elle a le pouvoir en main ; elle poursuivit ses victimes, comme nous l'avons dit, jusqu'à la veille de la Révolution, et nous en avons la preuve officielle dans les sept volumes in-quarto contenant les arrêts du seul parlement de Paris, durant dix-sept années.

Mais il est temps de résumer les enseignements produits par tant de faits parlementaires, sommairement indiqués. Ce résumé sera fort court. — La ruine de la Compagnie de Jésus, en France, fut l'effet de la haine enfantée par la corruption du cœur et de l'esprit, des mœurs et des idées. Cette double corruption parvenue à son apogée, vers le milieu du dix-huitième siècle, et dominant le pouvoir, renversa les Jésuites, regardés comme la plus forte digue élevée contre l'esprit du mal, et comme devant entraîner dans leur chute les autres Instituts religieux et l'Église elle-même.

Une telle conclusion ressort évidemment de l'étude des faits. Partout les mêmes causes produisent les mêmes effets. Partout l'esprit de révolte contre l'autorité divine ou humaine, appelé de nos jours le *Libéralisme*, commence la Révolution, en poussant des cris contre les Jésuites; c'est le prologue obligé. Partout la même hypocrisie : le libéralisme s'affiche comme voulant débarrasser l'Église des fanatiques qui la gênent et la déshonorent; puis, malgré tous les efforts et les protestations de l'Église, les Jésuites sont insultés, calomniés, persécutés et chassés.

Cette comédie, jouée avec tant de succès au dix-huitième siècle, a été reprise par les comédiens du dix-neuvième. La pièce a beau être vieille et d'un style platement impie, chaque acte, chaque scène, chaque phrase, sus par cœur, et le dénouement plus connu encore, rien n'y fait : les applaudissements de la foule et le succès sont assurés. Les auteurs et les

acteurs sont acclamés comme des génies, par un public hébété, qui ne croit plus à rien, si ce n'est aux promesses impossibles, aux absurdes mensonges du libéralisme.

Avant d'achever ce que nous avons à dire des libéraux, il ne sera peut-être pas inutile, au moins pour certains esprits, de bien préciser ce que nous entendons par *libéralisme*. Nous l'avons déjà dit (*Voy. page* XII) ; mais répétons-le pour plus de clarté : c'est, en général, la presse *anti-religieuse*, *anti-cléricale* ; c'est, en religion, le mépris direct ou indirect de l'autorité divine ; c'est, en politique, la révolte contre toute autorité légitime ; c'est, en morale, la violation des lois limitant la liberté de l'homme ; c'est, en philosophie, en littérature et dans les questions d'art, le sophisme, le caprice, l'excentricité, se substituant à la raison, au bon sens et au bon goût. Le *libéralisme*, c'est le grand ennemi de la *liberté ;* et, pour formuler notre pensée plus clairement encore, nous dirons : *Le*

libéralisme est à la liberté, ce que l'hérésie est au catholicisme.

Seule, l'Église catholique aime sincèrement la *vraie liberté* et combat pour elle : sans cesse elle la demande à Dieu, pour elle-même et pour ses enfants, comme l'un des plus précieux moyens pour accomplir sa mission sur la terre.

Maintenant s'il plaît à certains catholiques de vouloir réhabiliter le libéralisme en se faisant appeler *catholiques-libéraux,* nous ne disputerons pas sur des mots mal définis ; en effet, il paraît évident, que pour eux : *Libéralisme et liberté sont synonymes* : pour nous, *c'est tout le contraire.*

Le libéralisme se montre partout, et souvent même il se proclame *anti-catholique, anti-clérical.* Il ne veut pas *sincèrement* la liberté de l'Église ; et, sur ce point, ses actes viennent journellement démentir ses déclarations et ses promesses. Sur le fait particulier des Jésuites, c'est la même hypocrisie : il

proclame *la liberté pour tous*, en poursuivant notre destruction ; et, cherchant un moyen d'en venir plus facilement à bout, il a grand soin de séparer notre cause de celle de l'Église.

Oui, l'une des grandes habiletés du libéra lisme a toujours consisté à séparer notre cause de celle de l'Église, et ce stratagème lui a toujours facilité sa besogne : une telle hypocrisie lui vaut toujours un appoint notable de catholiques assez naïfs pour se laisser prendre à ce piége. On leur promet, à ces candides catholiques, la paix et les beaux temps de la primitive Église, pour le jour où c'en sera fait des Jésuites. A peine ces fanatiques seront enterrés, ajoute-t-on, que nous libéraux*, amis de l'Église libre dans l'État libre* , nous irons orner vos temples, purifiés de la superstition, et servir la messe des prêtres libéraux ; ce sera l'âge d'or de la fraternité religieuse.

Tout cela n'est-il pas l'analyse des milliers de livres, de brochures, de journaux, soi-

disant amis de l'Église, que nous lisons depuis un siècle? Il faut que les mensonges du libéralisme aient un bien puissant attrait pour réussir, malgré toutes les déceptions, à se substituer hypocritement à la vraie liberté.

Avant de passer outre, il nous faut signaler ici une des habiletés du libéralisme : bien souvent il nous a dénoncés aux catholiques, comme *voulant faire de notre cause, la cause de l'Église*; mais, de cette accusation, il serait impossible de fournir une preuve solide, et, comme tant d'autres, elle est, Dieu merci, sans fondement.

Nous avons toujours répondu, et nous le répétons encore : non, nous ne sommes point l'Église; nous ne lui sommes point nécessaires, elle a vécu, elle vivrait sans nous.

Nous ne sommes point l'Eglise, mais nous sommes ses enfants soumis et dévoués et voilà pourquoi elle nous défend.

Nous ne sommes point l'Église, mais nos

ennemis sont toujours et partout les mêmes que ceux de l'Église.

Nous ne sommes point l'Église ; mais nous avons l'honneur de combattre avec elle et pour elle. Nos ennemis eux-mêmes nous appellent, et c'est notre gloire, les soldats du catholicisme. Quand ils nous blessent, ils s'en réjouissent comme d'une blessure faite à l'Église. Quand ils sont parvenus, en 1773, à nous renverser jusque sur les marches du Vatican, ils ont poussé des cris de victoire, comme s'ils avaient eu partie gagnée contre l'Église.

Nous ne sommes point l'Église, mais quand on nous tue, nous, sentinelles perdues de cette grande forteresse de l'Église catholique, nous lui crions, en tombant à notre poste : prenez garde à vous, l'ennemi va se ruer sur la place.

Nous l'Église? la Compagnie nécessaire à l'Église? Mais qui donc a jamais entendu une telle ineptie, un tel blasphème sortir de notre bouche ?

Mais à quoi bon protester ? L'Église nous connaît, elle n'a point besoin de nos protestations, et nos ennemis ne les voudront pas entendre ; sur ce point, comme sur tant d'autres, leur parti est pris (1).

---

(1) Nos ennemis eux-mêmes ont cent fois confessé qu'ils confondaient notre cause avec celle de l'Église et qu'ils avaient pour but de l'anéantir en nous ruinant. Écoutons le cri de joie poussé par d'Alembert, au moment de notre destruction, en France, par les parlements, ces *exécuteurs*, comme il les appelait, *de la haute justice pour la philosophie*.

Voici ce cri de joie : « ... Pour moi qui vois tout, en ce « moment, couleur de rose, je vois d'ici les jansénistes « mourant l'année prochaine de leur belle mort, après « avoir fait périr cette année-ci les Jésuites de mort vio- « lente ; la tolérance s'établir, les protestants rappelés, « les prêtres mariés, la confession abolie, et le fanatisme « écrasé sans qu'on s'en aperçoive. » (*Lettre du 4 mai 1762.*) Le *fanatisme*, dans la bouche de nos mécréants, était synonyme de *catholicisme*.

Ainsi d'Alembert et toute la secte des athées voyaient venir l'âge d'or, le jour où l'on enterrerait les Jésuites. On sait quel fut cet *âge d'or*, en France. Il dura trente ans, et changea de nom en 93. Mais, depuis la mort des Jésuites, la France s'était bien amusée : elle avait ri de tout, même de sa honte, en attendant le châtiment qu'elle pressentait.

Une dernière question nous reste à résoudre. A l'occasion de notre mort violente par la main des parlements, on nous a demandé si, à cette époque, la Compagnie elle-même n'avait pas de reproches à se faire.

Un tel pressentiment explique le mouvement oratoire du P. Beauregard et l'immense impression qu'il produisit, le jour, où du haut de la chaire de Notre-Dame, il étendit le bras vers le sanctuaire, et désigna la place où dix-huit ans plus tard, la France verrait s'asseoir sur l'autel du vrai Dieu, une prostituée, *la déesse Raison*. Ce jour-là, comme le 21 janvier 93, Dieu fit voir à toutes les nations à quel degré d'abaissement peut arriver un peuple chrétien qui s'est éloigné de lui par l'oubli de ses préceptes et le mépris de sa loi.

L'histoire de ces trente années qui suivirent notre chute offre le spectacle le plus désolant : c'est l'époque de toutes les décadences : la langue, la littérature, les beaux-arts, les anciens usages, les mœurs, la religion, tout offre ce même spectacle de misère ou de dévergondage. La société ressemble à l'équipage d'un navire désespéré, et qui, le voyant menacé de sombrer, s'enivre jusqu'à l'abrutissement, afin de ne rien sentir, au moment où il va être englouti dans les flots.

Le terrible dénouement pressenti par la foule était prédit par d'autres voix que celles des *fanatiques* : bien des prétendus philosophes parlaient comme eux, et d'Alembert lui-même ne croyait pas trop au paradis terrestre qu'il se

La réponse à cette question ne saurait être ni longue ni difficile. La Compagnie de Jésus est composée d'hommes; et partout où il y a des hommes et des réunions d'hommes, même voués à la perfection, il y a des défauts inhérents à l'humanité, à toutes les sociétés, même les meilleures. « Le monde, répondait, il y a

---

promettait. Il n'eut pas même la consolation de voir mourir ces jansénistes qu'il détestait. Pour se dédommager de la honteuse alliance contractée avec eux, dans la nécessité de renverser les Jésuites, il se donnait, dès le lendemain de leur commune victoire, la triste consolation de les vilipender dans ses écrits. Parmi les choses amères qu'il leur dit, il s'en trouve une d'assez bon sens, pour être citée : « Le gazetier janséniste et les convulsionnaires « (qui ont *prédit* la chute des Jésuites, le lendemain de « leur expulsion) ne doivent-ils pas attendre d'eux (les « magistrats) le même traitement que les Jésuites; avec « cette différence néanmoins, qu'on doit mettre (quant à « l'éclat) entre la punition d'une noblesse révoltée et celle « d'une populace remuante? Les Jésuites débitaient leurs « dangereuses maximes au grand jour; les convulsionnaires et le gazetier janséniste prêchent et impriment « leurs impertinences dans les ténèbres; l'obscurité seule, « dont ces misérables s'enveloppent, peut les dérober au « sort qu'ils méritent; peut-être même ne faut-il, pour

« vingt ans et plus, le P. de Ravignan, ne veut
« pas même comprendre que dans le cours
« des temps et au milieu de travaux si mul-
« tipliés, si étendus et si difficiles, quelques
« faiblesses excusables aient pu se rencontrer;
« comme si, après tout, pour le dire avec
« Bossuet, il devait paraître étonnant que

« les détruire, que leur ôter cette obscurité, qu'ordonner « aux convulsionnaires (sous peine du fouet) de repré- « senter leurs farces dégoûtantes, non dans un galetas, « mais à la foire, pour de l'argent..... Et au gazetier jan- « séniste (sous peine d'être promené sur un âne), d'im- « primer son libelle ennuyeux, non dans son grenier, « mais chez un libraire autorisé.... Convulsionnaires et « gazetiers s'évanouiront dès qu'ils auront perdu le petit « mérite qui leur reste, celui de la *clandestinité*. Bientôt « le nom de jansénistes sera oublié, comme celui de leurs « adversaires est proscrit. » (*D'Alembert, op. cit.* p. 214.)

Les convulsionnaires restèrent dans leurs galetas et ne furent point fouettés : les rédacteurs de la gazette janséniste (*les Nouvelles ecclésiastiques*) ne furent point promenés sur des ânes, comme le proposait d'Alembert; la *Clandestinité*, cette grande puissance du parti, les sauva ; et, loin de réjouir leur prophète de malheur par une prompte mort, ils purent même, durant de longues années, fouler aux pieds la tombe de leur méprisant ennemi.

« des hommes aient eu quelques défauts hu-
« mains. » (*De l'Inst. des Jésuites, p. 181, édit. de 1857.*)

Mais poussons plus avant. On insiste et l'on nous demande : « A l'époque de la suppression, les Jésuites français n'avaient-ils pas à se reprocher, comme corps, non des crimes dont le soupçon même ne peut les atteindre, mais des maladresses, des imprudences », etc.?

Quand même nous répondrions affirmativement sur tous ces points, il n'y aurait pas dans un tel aveu de quoi justifier les arrêts et les persécutions de nos ennemis. L'imperfection humaine et religieuse n'est pas justiciable des tribunaux : il faut, pour la culpabilité et la punition, qu'il y ait eu violation d'une loi civile ou religieuse; or, cette violation des lois, nos ennemis sont encore à la prouver autrement que par de vagues déclamations. S'il suffisait d'être accusé, pour être coupable, personne au monde ne pourrait affirmer son innocence.

Le dix-huitième siècle, si léger, si indifférent, si sceptique, si fort habitué à rire de tout, même des honteux revers de la France, se passionna cependant à l'occasion de notre procès et de notre destruction : ce fut une bataille de pamphlets et d'apologies; une inondation de livres et de brochures pour et contre les Jésuites, dont les publications de 1825 et 1845 ne peuvent donner une idée. Comment expliquer, et cette extrême indifférence du siècle, et cette passion violente des esprits ? Ce serait en effet assez inexplicable, si l'on ne se rappelait que, de tout temps, les questions religieuses ont, malgré les prétendues conquêtes de l'esprit moderne, le privilége exclusif de passionner les âmes, et d'une façon autrement profonde et durable que les questions irritantes de la politique.

Ce phénomène s'est reproduit souvent, et, de nos jours, nous avons vu la question des Jésuites et la question de Rome, provoquer

les plus ardentes polémiques. Chose curieuse : on se vante de les regarder avec indifférence, et l'on en parle continuellement ; on paraît vouloir les dédaigner, et cependant on les traite avec colère ; on prétend les avoir enterrées, et l'on y revient toujours. Ah ! c'est, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, on aperçoit derrière ces questions secondaires le redoutable problème du surnaturel, de la vie future et de toute la révélation (1).

(1) Veut-on des preuves récentes des commotions excitées par des questions religieuses ? Nous ne parlerons pas de l'anxiété des esprits, de l'ardente avidité du public à recueillir les nouvelles, et dans leurs moindres détails, sur toutes les questions religieuses agitées devant les tribunaux, les Chambres ou le Sénat. La politique mêlée à ces questions pourrait revendiquer une partie de l'intérêt : prenons un fait purement religieux, un fait où il ne soit pas même question de Rome et des Jésuites.

On se le rappelle : naguère un homme, cherchant la fortune et la célébrité, pensa trouver l'une et l'autre au moyen du blasphème : il nia la divinité de Jésus-Christ.

Le monde entier s'est ému à la lecture de ces pages sacriléges, et l'univers catholique a vu là une nouvelle occasion de réciter, avec plus d'énergie et de solennité, son immuable *Credo*.

Les libres-penseurs, étourdis de ce phénomène dont ils n'ont pas la clef, voudraient, ils ne s'en cachent point, voir ordonner légalement le silence sur toutes le questions religieuses *propres*, c'est leur expression, *à porter le trouble dans les consciences.* Une telle défense devrait être promulguée, bien entendu, au nom de la liberté de conscience. Puis, les *Jésuites*, étant considérés comme *une*

De son côté, l'impiété a battu des mains : elle se sentait un peu rassurée contre cette *vie future*, dont le dogme croulait avec la divinité de Jésus-Christ. Il y eut, dans le camp des blasphémateurs, un cri de joie, un moment d'espérance, pour toutes ces âmes, toutes ces consciences qui ont besoin d'entendre renier Jésus-Christ et maudire les sanctions de sa loi.

Mais bientôt l'inquiétude rentra dans ces âmes, pour lesquelles on ne niera jamais assez fortement, assez sûrement, assez savamment la divinité du Verbe, dont la loi est l'effroi de leurs passions. Alors on vit la foule des incrédules rappeler son docteur, et lui dire : mais *nous avons encore peur !* vous n'avez pas assez blasphémé, la parole a tremblé dans votre bouche ; il faut nous rassurer, dissiper tous nos doutes, en nous démontrant que le Christ a menti, et que vous avez dit la vérité ; sans cela vous n'avez rien fait ! Et, en réalité, il ne fallait rien de moins

de ces questions propres à troubler les âmes, devraient être supprimés, en vertu, cela va sans dire, de la liberté des cultes. En eux, si nous en croyons la presse contemporaine, se résume tout ce qu'il y a de mauvais et de haïssable dans le catholicisme.

Laissons parler sur ce point — pour ne pas citer nombre de journaux et d'écrivains — l'organe le plus prudent, le plus distingué, de la libre-pensée : *le Journal des Débats* s'exprimant par la bouche de M. Cuvillier-Fleury, un des plus récents immortels de l'Académie française.

à cette foule affamée de sécurité dans la pratique du mal et la négation du vrai.

En cherchant la démonstration impérieusement réclamée, mais impossible à trouver, le docteur apostat, réduit à des mots vides de sens, se troubla, et ne put calmer les flots qu'il avait soulevés. Son impuissance lui a valu le mépris ; mais, sa réputation d'un jour a prouvé, une fois de plus, combien nos prétendus indifférents sont, malgré leurs dédains affectés, profondément remués par de simples questions de dogme.

Ecoutons notre immortel : « Le Jésuitisme,
« c'est une puissance occulte, formidable,
« insaisissable; c'est *un des pouvoirs de*
« *l'État*. — Ce sont les peuples soulevés,
« *les troupes remuées, les armées en marche*,
« les gouvernements renversés, les pays
« asservis. Le Jésuitisme c'est la *domination*
« universelle, c'est le réseau de *bigoterie*,
« *d'absolutions, d'intrigues* et *d'infamie* qui
« enserre les familles, les individus, les
« nations. — C'est, tout à la fois, *la modéra-*
« *tion des sentiments, l'énergie secrète et*
« *implacable de la réaction, le cosmopolisme*
« *sans entrailles*. — Le Jésuitisme, *c'est se*
« *confesser, c'est le célibat des prêtres, c'est*
« *l'ultramontanisme*; ce sont *tous les mande-*
« *ments des évêques*; c'est toute la presse
« religieuse.

« Le Jésuitisme, c'est tout ce dont on ne
« veut pas, tout ce qu'on hait; c'est ce qu'il
« y a de plus infâme et de plus vil, de plus

« fort et de plus saint ; c'est l'Église tout « entière. » (*V.* de Ravignan : *De l'existence des Jésuites, édit. de* 1857, *p.* 7.)

Ces jolies choses s'écrivaient il y a quelque vingt ans. Veut-on du plus récent, dans le même goût ? Écoutons un autre apôtre distingué de la libre-pensée, exprimant ses tendresses pour la *véritable Église* : « *Le Jésuitisme, malheureusement, submerge l'Église catholique ; c'est l'esprit de saint Ignace qui se substitue, de nos jours, à la pure doctrine de Jésus ; et l'Encyclique est, comme la définition de l'Immaculée-Conception, l'œuvre de la Compagnie.* » (*V. l'Opinion Nationale*, citée par le *Monde*, 29 janv. 1865.)

Nous pourrions remplir un volume de semblables citations, mais nous ne trouverions pas mieux que la définition déjà donnée de nous : Nous sommes : *tout ce dont on ne veut pas, et tout ce qu'on hait*. La formule est extrêmement claire et fort courte. Elle ré-

sume à merveille tous les *Comptes-rendus* et les arrêts des parlements. Mais le dix-huitième siècle, malgré tout son esprit, ne savait pas, comme le nôtre, formuler ses arrêts en quatre mots, si faciles à retenir.

La haine qu'on nous porte a cela de particulier que, personnellement, chaque membre de la Compagnie trouverait, comme autrefois, assez de justice, et même des égards dans les rangs ennemis; nous y avons plus d'une fois recueilli des marques d'estime. Mais toujours aussi, nous l'avons constaté, l'objet de la haine, d'une haine inextinguible, c'est le corps, c'est *notre nom : Compagnie de Jésus*. Ce nom, combien de fois n'a-t-on pas voulu nous l'enlever? On nous le reprochait comme une usurpation et même une profanation; tandis qu'on laissait paisiblement d'autres religieux porter les noms les plus sacrés, et même celui de la *Très-sainte Trinité*. Mais le *Nom de Jésus*, le fondateur de la Compagnie

le savait bien, deviendrait un signe de contradiction ; le Maître l'avait dit : Ils vous persécuteront à cause de mon nom, et cela, sous prétexte de rendre gloire à Dieu.

Et, depuis trois siècles, la persécution n'a point cessé, et ne cessera point, à moins que nous cessions nous-mêmes de la mériter ; par la cessation de nos combats contre les ennemis déclarés, ou cachés, du nom de Jésus.

Ce nom de Jésus, en dépit de tous les blasphèmes, fait encore fléchir le genou sur la terre, comme au ciel et dans les enfers. Il déplaît à nos ennemis, d'avoir à le prononcer, en parlant de nous : celui de *Jésuite* allait mieux à leur malice ; ils en ont fait une injure, un titre de proscription. Porter ce nom et devenir haïssable, est une même chose aux yeux de la foule : souvent il a suffi pour appeler la persécution ; et, comme aux premiers chrétiens, on ne nous demandait pas : Quel est votre crime ? mais : *Quel est votre nom ?*

Oui, notre nom, répétons-le, en terminant le résumé de ces trop longues pages, a toujours fait notre crime ; il a causé notre ruine au dix-huitième siècle ; et le dix-neuvième nous hait, à cause de ce nom. Dieu veuille nous le laisser, au prix de cette haine : il est toute notre gloire et toute notre espérance.

APPENDICE.

Comme nous l'avons promis (page XCVIII), nous transcrivons ici un fragment de l'Arrêt prononcé le 6 août 1762, par le parlement de Paris. Cet extrait peut donner une idée de la pièce entière qui ne contient pas moins de 144 pages.

Nous choisissons la partie de l'Arrêt où *la morale et doctrine* de la Compagnie sont *censurées et qualifiées* comme :

« Téméraires, fausses, erronées, scandaleuses, remplies d'arrogance et d'orgueil ; s'éloignant de la signification propre des termes de l'Écriture, et substituant des termes allégoriques, productions d'un délire pernicieux ; conduisant à l'*hypocrisie* ; cachant des piéges sous l'apparence d'un zèle sincère pour la Foi ; détruisant le précepte évangélique sur l'*aumône* ; éludant par de mauvaises ruses les lois du *jeûne* ; se jouant des *Commandements de l'Église* ; propres à séduire les simples, et ôtant à la bienheureuse Marie le titre qui lui est dû de Mère du Fils de

Dieu ; favorisant l'*impiété* et le *sacrilége*; conduisant à l'*impénitence finale*; conduisant à l'*hérésie* et au *schisme*; tendant à décharger les fidèles des principaux devoirs du Christianisme, propres à leur donner du mépris et du dégoût pour le Pain Eucharistique, sous prétexte de leur fournir les moyens de le recevoir souvent, capables d'inspirer de la témérité aux pécheurs, une lâche complaisance aux confesseurs, et de multiplier les *Communions indignes et sacriléges*; rendant inutile *le premier et grand Commandement*, et éteignant l'esprit de la loi évangélique; impies, blasphématoires, favorisant les ennemis de la religion chrétienne; ouvertement contraires aux préceptes de l'Évangile et des Apôtres, et hérétiques;

« Favorables au schisme des Grecs, attentatoires au dogme de la procession du Saint-Esprit; favorisant l'*Arianisme*, le *Socinianisme* et le *Sabellianisme*; propres à exprimer les erreurs *Ariennes* et *Sociniennes*; expressives de l'hérésie de *Nestorius*; entièrement *Nestoriennes* et hérétiques; pires que le *Nestorianisme*; ébranlant la certitude d'aucuns dogmes sur la hiérarchie, sur les rites du Sacrifice et du Sacrement, renversant l'autorité de l'Église et du Siége Apostolique, et favorisant les *Luthériens*, les *Calvinistes* et autres novateurs du seizième siècle, et blasphématoires contre le Saint-Esprit; introduisant sous un autre nom et par l'artifice d'une direction d'intention, l'*hérésie de la Simonie*; offrant, dans l'interprétation des Écritures, des sens *hérétiques*, et affaiblissant en faveur des *Ariens* et des *Sociniens* les arguments qui se tirent du premier chapitre de saint Jean, et de tous les textes de

l'Évangile qui établissent la divinité de Jésus-Christ; perturbatrices de l'ordre hiérarchique, injurieuses à la dignité épiscopale, combattant l'ancienne institution des paroisses, ressentant l'hérésie de *Wiclef*; renouvelant les erreurs de *Ticonius*, *de Pélage*, des *Semi-Pélagiens*, de *Cassien*, de *Fauste*, des *Marseillais*, et restes des Pélagiens; ajoutant le *blasphème* à l'*hérésie*;

« Calomnieuses contre les Chrétiens, superstitieuses; injurieuses aux *SS. Pères* et aux interprètes catholiques; éversives de la tradition, injurieuses aux *Apôtres* et aux fidèles des premiers siècles, et induisant une très-perverse explication du symbole des Apôtres; affaiblissant la satisfaction et les mérites de Jésus-Christ, et les prérogatives de la nouvelle loi, s'appuyant sur un principe *Pélagien*; déprimant l'adoption et la religion des anciens justes, faisant injure à ces mêmes Saints quels qu'ils soient, à *Abraham*, aux *Prophètes*, à *saint Jean-Baptiste*; outrageuses et blasphématoires contre *la Bienheureuse Vierge* Mère de Dieu; tournant en dérision les actes des Saints Pères; injurieuses aux *Anges*; outrageuses envers *Jésus-Christ*, impies; pleines d'outrage contre le *Dieu rémunérateur*, et contre le nom du *Christ médiateur*; conduisant à l'oubli de la *Foi* et de l'Évangile; détruisant la définition de la *Foi* donnée par l'Apôtre; suspectes de rejeter les voies de reconnaître et prouver par l'Écriture Sainte, contre les hérétiques, le *Mystère de la sainte Trinité*; abusant, au détriment de la *Foi*, de plusieurs passages de l'Écriture Sainte; ôtant aux preuves du dogme tirées de l'Écriture Sainte toute leur force; contraires aux Écritures, aux Saints

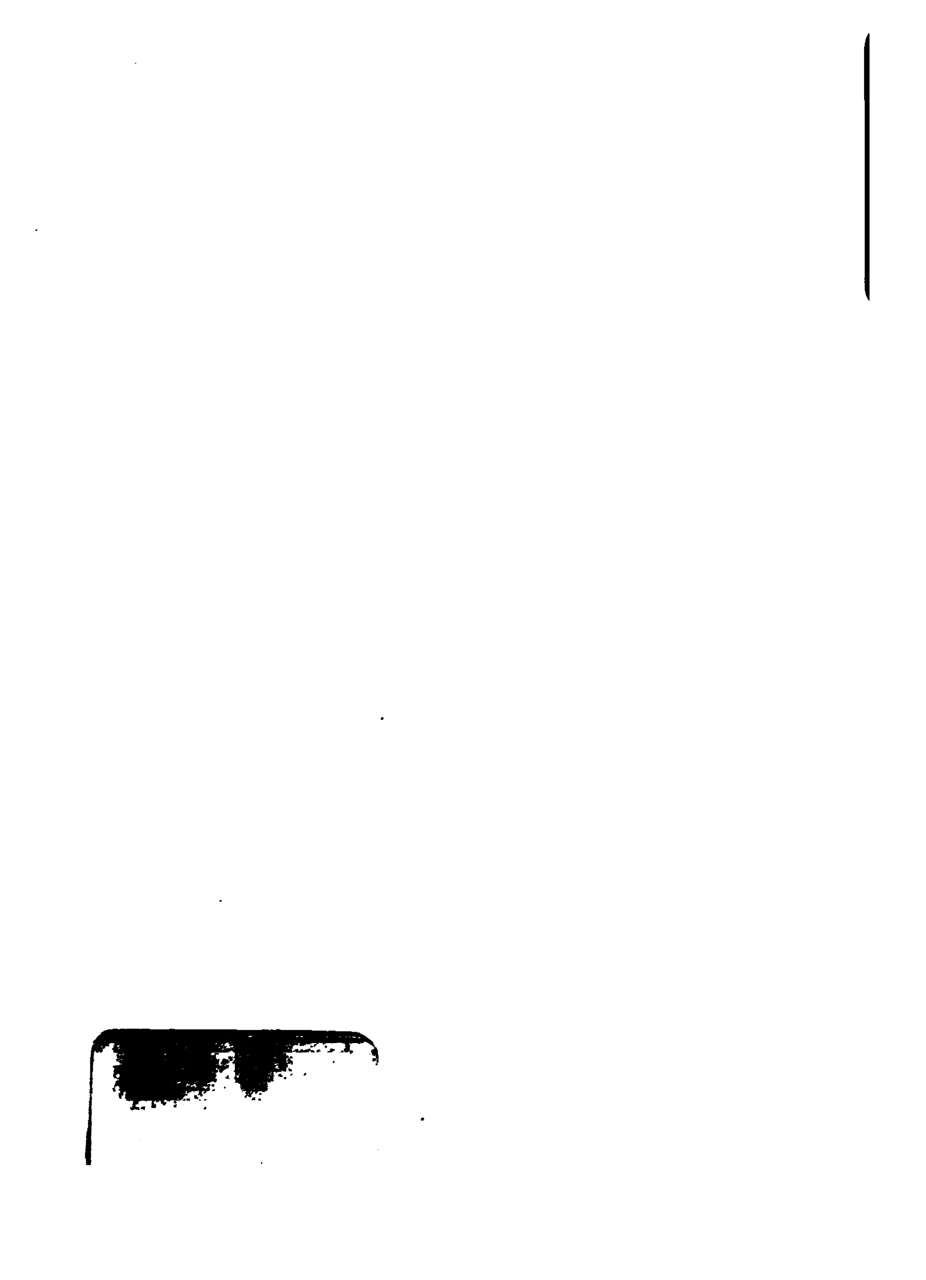
Pères, aux Théologiens, à l'Église universelle, à la raison, et au respect dû à la parole de Dieu écrite; interdisant à l'Église les voies de discussion propres à convaincre et à réduire les hérétiques, et usitées dans tous les siècles, affaiblissant l'autorité de l'Église; injurieuses à toute l'Église; *Schismatiques*, abaissant et brisant l'autorité du premier texte du Nouveau Testament, et de l'édition de la Vulgate; ébranlant les fondements de *toute la Foi* chrétienne, et l'exposant aux dérisions des impies, contraires à la *Doctrine de l'Église* sur les deux seuls avénements de Jésus-Christ; diminuant la nécessité de la religion chrétienne; destructives de la *Foi de la Divinité* de Jésus-Christ; dégradant et renversant la religion, infectées de *Nestorianisme*; contredisant les *Symboles de la Foi*; ouvertement opposées aux *Symboles* de Nicée et de Constantinople; proscrites par le sixième Concile; attaquant le *Mystère de la Rédemption*.....; méprisant le sentiment des Saints Pères; éversives des *Mystères de la Trinité et de l'Incarnation*; contraires à la foi de tous les siècles; propres aux seuls *ennemis de la Divinité* de Jésus-Christ; interprétations bâtardes des Écritures, destructives de la *règle de Foi*; trahissant la cause de la Foi catholique, sous prétexte de la défendre avec plus de zèle; attentatoires à la *Divinité* de Jésus-Christ, à ses augustes qualités de Sauveur, de Messie, de Pontife, à la vérité du péché originel; favorisant l'*impiété des Déistes*; tendant à affaiblir et à obscurcir les principales preuves de la vérité de la religion chrétienne et du dernier jugement;

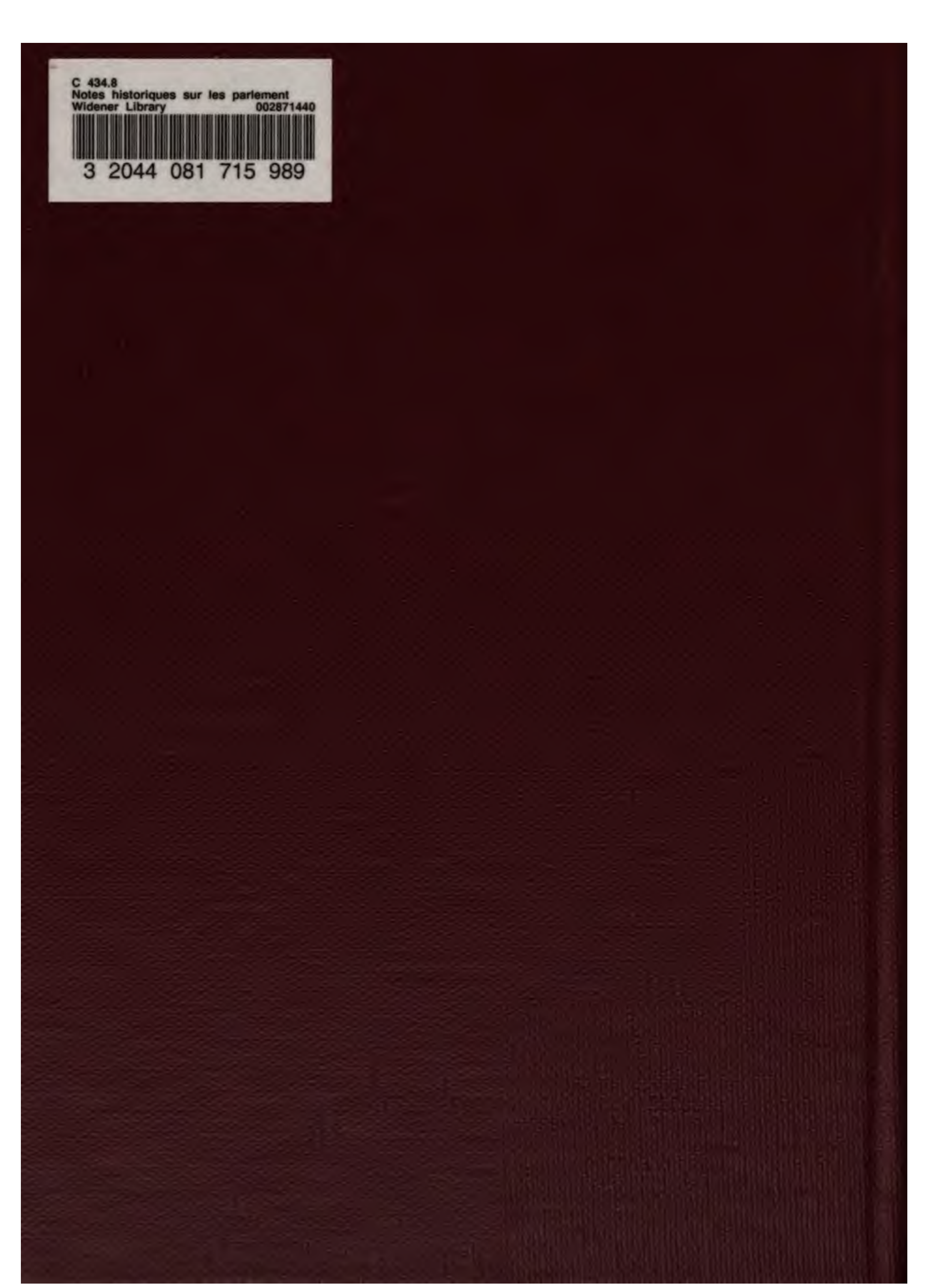
« Otant à la nouvelle loi sa perfection, et aux nations réunies en Jésus-Christ leur fraternité; ouvrant la voie

d'excuser et atténuer les péchés de tout genre, et l'imputant à saint Augustin; rendant arbitraire la théologie morale, et préparant la voie à l'affermissement des opinions et traditions humaines contre la défense de Jésus-Christ; au mépris de la vérité, référant au nombre des auteurs la décision des questions de morale; ouvrant des voies innombrables à la corruption, préparant par l'iniquité des préjugés l'oppression de la vérité évangélique; établissant une nouvelle règle de mœurs, et un nouveau genre de prudence, fruit détestable de la probabilité; corrompant les bonnes mœurs; excusant les blasphèmes et autres péchés; excusant les *Parjures*; résistant contre le commandement de Dieu à la puissance publique; ouvrant une large porte aux *Calomniateurs* et *Imposteurs*; et manifestant combien d'opinions scélérates s'introduisent à titre de probabilité; doctrine à renvoyer à l'école d'Épicure; ressentant l'*Épicurisme*, apprenant aux hommes à vivre en bêtes, et aux chrétiens à vivre en païens; offensives des oreilles chastes et pieuses; nourrissant la concupiscence, et induisant à la tentation et aux plus grands péchés; éludant la loi divine par de fausses ventes, des sociétés simulées et autres artifices et fraudes de ce genre; palliant l'*Usure*, induisant les juges à la prévarication; propres à fomenter des artifices diaboliques; troublant la paix des familles; ajoutant l'art de tromper à l'iniquité du *Vol*; ouvrant le chemin au vol; ébranlant la fidélité des domestiques; ouvrant la voie au violement de toutes les lois, soit civiles, ecclésiastiques, ou apostoliques; injurieuses aux Souverains et aux Gouvernements, et faisant dépendre

de vains raisonnements et systèmes la vie des hommes, et la règle des mœurs; excusant la *vengeance* et l'*homicide*; approuvant la cruauté et les vengeances personnelles, contraires au second commandement de la charité, et étouffant même dans les pères et les enfants tout sentiment d'humanité; *exécrables*, contraires à l'amour filial; ouvrant le chemin à l'*Avarice et à la cruauté*; propres à procurer des *Homicides et parricides* inouïs; ouvertement opposées au Décalogue, protégeant les *Massacres*; menaçant les magistrats et la société humaine d'une perte certaine; contraires aux maximes de l'Évangile, aux exemples de Jésus-Christ, à la doctrine des Apôtres, aux opinions des Saints Pères, aux décisions de l'Église, *à la sûreté de la vie* et de l'honneur des *Princes*, de leurs ministres et des magistrats, au repos des familles, au bon ordre de la société civile; *séditieuses*, contraires au droit naturel, au droit divin, au droit positif et au droit des gens; aplanissant la voie au fanatisme et à des *Carnages horribles*, perturbatives de la société des hommes, *créant contre la vie des Rois un péril toujours présent*; doctrine dont le venin est si dangereux, et qui ne s'est que trop accrédité par les *sacriléges effets qu'on n'a pu voir sans horreur* ! etc. »

POITIERS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI OUDIN.




C 434.8
Notes historiques sur les parlement
Widener Library 002871440
3 2044 081 715 989